



ÉDUCATION à la sexualité

Fiche thématique 1

La sexualité humaine

Repères / réflexions

La notion de sexualité humaine renvoie à la globalité de l'être humain dans ses dimensions aussi bien, biologique, psychoaffective que sociale.

La sexualité est un aspect central de l'être humain, tout au long de la vie et prend en compte le sexe, les identités et les rôles socialement associés aux genres, l'orientation sexuelle, l'érotisme, le plaisir, l'intimité et la reproduction. La sexualité est vécue et exprimée sous forme de pensées, de fantasmes, de désirs, de croyances, d'attitudes, de valeurs, de comportements, de pratiques, de rôles et de relations. Si la sexualité peut inclure tous ces aspects, tous ne sont pas toujours exprimés ou expérimentés. La sexualité est influencée par l'interaction de facteurs biologiques, psychologiques, sociaux, économiques, politiques, culturels, éthiques, juridiques, historiques, religieux et spirituels.¹

La dimension biologique

Elle apparaît dans les aspects anatomiques, physiologiques caractéristiques de chaque sexe, avec des facteurs génétiques et hormonaux propres à chacun. L'aspect génital de la sexualité permet d'assurer la reproduction et la survie de l'espèce.

La dimension psychoaffective

Elle concerne la construction psychique de chaque individu. Elle met en jeu des sensations, des émotions, des sentiments et des désirs dont la mise en mots

¹ Définition de l'OMS - 2006

permet à l'être humain de se découvrir et de découvrir les autres. Elle renvoie ainsi à la capacité de chacun à communiquer, à entrer en relation avec l'autre, à développer son intimité affective. Elle passe par la satisfaction et l'affirmation de soi quant à son image corporelle, son identité, son orientation sexuelle. Les valeurs de chaque personne vont orienter les choix et les comportements en matière de sexualité.

C'est un processus en constante évolution tout au long de la vie de la personne.

La dimension sociale

Les aspects juridiques, socio-économiques, politiques, culturels, médiatiques, religieux mais aussi éthiques constituent la dimension sociale de la sexualité. L'exercice de la sexualité de chaque personne est intimement lié à l'environnement social : les parents, la famille, les pairs, et plus généralement le contexte socioculturel dans lequel elle vit.

Ainsi toutes les sociétés se sont préoccupées de concilier l'exercice de la sexualité de chacun avec la nécessaire cohésion du groupe : les lois sont la traduction sous forme de textes écrits, des interdits, des normes en vigueur dans le groupe social constitué, et évoluent en fonction des valeurs de celui-ci. Cette dimension éminemment sociale de la sexualité inscrit celle-ci dans une perspective historique par la transmission d'un héritage socioculturel.

Coutumes, normes et valeurs

Les coutumes sont porteuses de normes et de valeurs spécifiques se rattachant à une culture et /ou à une religion.

La valeur est considérée comme étant une proposition positive admise communément par un groupe suffisamment important, durant un temps suffisamment long sur un territoire suffisamment étendu, valeur à partir de laquelle vont être définies des normes, des interdits, des lois.

On peut distinguer les valeurs sociales communes et incontournables pour notre société - par exemple tolérance, solidarité, respect des autres...- et les valeurs individuelles qui correspondent à ce que chacun croit être bien/bon pour lui - respect de soi, partage...

Les normes correspondent à l'expression des valeurs et traduisent ce qu'il est convenu d'être ou ne pas être, de faire ou ne pas faire à titre individuel ou dans un groupe. On peut distinguer des normes de comportements, des normes de conformité sociales, des normes qui se réfèrent à la biologie, aux statistiques, à la morale, à la psychologie...

Liens vers :

- [Infographie : les 3 champs de l'éducation à la sexualité](#)
- www.filsantejeunes.com
- www.onsexprime.fr
- www.planning-familial.org



ÉDUCATION à la sexualité

Fiche thématique 2

Loi et sexualité

Violences sexuelles et exploitation commerciale de la sexualité

Repères / réflexions

La sexualité humaine n'est pas une simple donnée de la nature, elle est surtout un fait social et culturel. En effet, tous les groupes sociaux élaborent des règles qui en organisent l'exercice, tant dans le domaine de la filiation, de l'inscription dans l'ordre des générations, de l'organisation des alliances que dans le contrôle de la fertilité et donc de la survie du groupe.

C'est parce que la sexualité humaine contribue à structurer les rapports sociaux, qu'elle acquiert une véritable dimension politique.

Les lois et la sexualité

Les lois posent des règles de vie entre les individus. Elles sont adaptées aux besoins économiques, démographiques, culturels, aux normes et valeurs d'une société et peuvent évoluer dans le temps. Elles sont faites pour protéger le groupe, mais aussi – dans certains pays, dont la France – pour protéger l'individu. Elles s'appliquent à tous. Ces lois concernent aussi le domaine de la sexualité.

En France, l'ensemble de ces lois est rassemblé dans deux codes :

- le code civil constitue « un corps de lois destinées à diriger et à fixer les relations de sociabilité, de famille et d'intérêt qu'ont entre eux les hommes qui appartiennent à la même cité »¹. Il règle notamment l'organisation

¹ Jean-Etienne-Marie Portalis, extrait du discours de présentation du Code civil prononcé le 3 frimaire an X.

sociale de la famille (mariage, pacs, filiation, héritage) mais aussi le droit des obligations et des contrats;

- le code pénal définit les crimes, les délits et les contraventions ainsi que les peines qui leur sont applicables. Il concerne notamment la protection des mineurs, les violences et l'exploitation sexuelle.

Par ailleurs est posé le principe du libre exercice de la sexualité entre personnes majeures consentantes, sans violence, contrainte, menace ou surprise, en dehors du regard des autres, ce que l'on pourrait définir comme la sphère privée.

Les lois et les violences sexuelles

Dispositions légales en cas de viol ou d'agression sexuelle sur un mineur

Rappel des définitions du viol et des agressions sexuelles dans le Code pénal

Le viol est défini comme tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise (article 222-23 du Code pénal). Il est puni de quinze ans de réclusion criminelle.

Une agression sexuelle est une atteinte sexuelle (pas d'acte de pénétration) commise avec violence, contrainte, menace ou surprise (article 222-22 du Code pénal). Elle est punie de cinq ans d'emprisonnement. Constitue également une agression sexuelle le fait d'imposer à une personne, par violence, contrainte, menace ou surprise, le fait de subir une atteinte sexuelle de la part d'un tiers ou de procéder sur elle-même à une telle atteinte (article 222-22-2 du Code pénal).

La loi n° 2021-478 du 21 avril 2021 vise à mieux protéger les personnes mineures des crimes et délits sexuels et de l'inceste. Concernant le viol et l'agression sexuelle, la question du consentement ne se pose pas en cas d'agresseur majeur et de victime mineure de moins de quinze ans si la différence d'âge entre les deux est supérieure à cinq ans (la condition de différence d'âge n'est pas applicable si les faits sont commis en échange d'une rémunération, d'une promesse de rémunération, de la fourniture d'un avantage en nature ou de la promesse d'un tel avantage). Dans cette situation, la démonstration de violence, contrainte, menace ou surprise n'est pas nécessaire. En cas d'écart d'âge de cinq ou moins entre la victime mineure de moins de 15 ans et l'auteur majeur des faits, la contrainte morale ou la surprise sont caractérisées par l'abus de vulnérabilité de la victime ne disposant pas du discernement nécessaire pour ces actes (article 222-22-1 du Code pénal). Un viol par un majeur sur mineur de moins de 15 ans est puni de 20 de réclusion criminelle et une agression sexuelle par un majeur sur un mineur de moins de 15 ans est puni de 10 ans de prison et de 150 000€ d'amende.

Si une personne mineure âgée de 15 à 18 ans est consentante et qu'il n'y a ni contrainte ni violence ni menace ni surprise, une personne majeure peut avoir des relations sexuelles avec elle, sauf si cet adulte est un ascendant ou a une autorité de droit ou de fait sur la victime. La contrainte morale sur la personne mineure âgée de 15 à 18 ans peut résulter de la différence d'âge existant entre la victime et l'auteur des faits et de l'autorité de droit ou de fait que celui-ci exerce sur la victime (article 222-22-1 du Code pénal).

Pour les situations de viol incestueux ou d'agression incestueuse telles que définies par la loi, la question du consentement de l'enfant ne se pose pas en deçà de l'âge de 18 ans. Le crime de viol incestueux sur mineur (de moins de 18 ans) est puni de 20 ans de réclusion criminelle. Le délit d'agression sexuelle incestueuse sur mineur (de moins de 18 ans), puni de 10 ans de prison et de 150 000€ d'amende.

Les relations entre mineurs de moins de 15 ans ne constituent pas une infraction, à condition qu'il n'y ait ni violence, ni contrainte, ni menace ou surprise, et que la différence d'âge entre les protagonistes ne soit pas trop importante

Dispositions légales relatives aux violences sexuelles hors cas de viol ou d'agression sexuelle sur un mineur

Tout acte sexuel entre une personne mineure de moins de 15 ans et une personne majeure est répréhensible : « Hors les cas de viol ou d'agression sexuelle, le fait, pour un majeur, d'exercer une atteinte sexuelle sur un mineur de quinze ans est puni de sept ans d'emprisonnement et de 100 000 € d'amende. » (article 227-25 du Code pénal).

Les atteintes sexuelles sur un mineur âgé de plus de quinze ans sont punies de cinq ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende lorsqu'elles sont commises par toute personne majeure ayant sur la victime une autorité de droit ou de fait ou lorsqu'elles sont commises par une personne majeure qui abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions (article 227-27 du Code pénal).

Données statistiques sur les violences sexuelles

Les violences à caractère sexuel recouvrent toutes les situations où une personne cherche à imposer à autrui un comportement sexuel, réduisant l'autre à l'état d'objet. Ces violences peuvent prendre diverses formes : les propos sexistes, le harcèlement sexuel, l'exhibitionnisme, le chantage, les menaces, les messages ou images pornographiques et même l'utilisation de la force, du baiser forcé aux attouchements jusqu'au viol en passant par l'exploitation sexuelle d'autrui.

L'enquête Virage réalisée par l'Institut national d'études démographiques (Ined) en 2015 met en évidence que parmi les victimes de viols et tentatives de viol,

56% des femmes l'ont été avant leurs 18 ans, dont 40% avant leurs 15 ans. Les viols et tentatives de viols commises sur des hommes ont très majoritairement lieu durant leur minorité, 76% avant leurs 18 ans dont 60% avant leurs 15 ans. Pour les femmes comme pour les hommes, le cercle familial et proche est la première sphère de vie où ont lieu les viols et tentatives de viol. Dans plus de 8 cas sur 10, ces agressions intrafamiliales, qu'elles concernent les femmes ou les hommes, ont lieu avant les 15 ans de la victime.

Ces violences sexuelles intrafamiliales sur des victimes mineures s'exercent majoritairement sur les filles. Elles sont largement invisibilisées car les enfants ou adolescents victimes ont peur de parler, peur d'être rejetés ou culpabilisés, et quand ils parlent ils sont rarement entendus.

Ces comportements sont inacceptables et sévèrement réprimés par la loi, car ce sont des rapports de domination et de soumission qui vont à l'encontre de la liberté sexuelle et du respect de l'intégrité physique et psychique des personnes, fondement même de tout rapport humain.

Quelles que soient ces violences à caractère sexuel, leurs effets sont destructeurs pour les victimes, en particulier lorsqu'il s'agit d'enfants ou d'adolescents. Ces violences sont susceptibles d'avoir des répercussions dramatiques notamment sur la santé mentale des victimes. En effet, de nombreuses études ont démontré les conséquences délétères des violences sexuelles sur la santé psychique des personnes : anxiété, dépression, troubles obsessionnels compulsifs, troubles du sommeil, syndrome de stress post-traumatique, dépendance à l'alcool, tentatives de suicide, etc. À titre d'exemple, les données du Baromètre de Santé publique France 2017 ont révélé que les hommes déclarant des antécédents de violences sexuelles avant 15 ans sont environ 5 fois plus concernés par des tentatives de suicides au cours de leur vie et, s'agissant des femmes, ces dernières sont 4 fois plus concernées par des conduites suicidaires (pensées suicidaires sur les 12 derniers mois et tentatives de suicide au cours de leur vie) par rapport aux personnes n'ayant pas été victimes de ces violences avant 15 ans².

Le rôle de l'École dans la prévention des violences sexuelles

Le rôle des adultes dans la lutte contre les violences sexuelles est primordial. Protéger les enfants contre toute forme de violence est un impératif qui s'impose à tous, et cette protection est un droit garanti par l'article 19 de la Convention Internationale des droits de l'enfant (CIDE). Dans le cadre de la prévention des violences sexuelles commises à l'égard des enfants, il ne s'agit pas uniquement de leur apprendre que leur corps leur appartient et qu'il leur faut dire non aux agresseurs. Un enfant, même averti, sera le plus souvent dans l'impossibilité de s'opposer à un adulte déterminé et se sentira par conséquent coupable puisqu'il

² Etat de santé mentale des personnes déclarant des antécédents de violences sexuelles avant l'âge de 15 ans – résultats du Baromètre de Santé publique France 2017.

n'a pas été en mesure d'éviter les violences si elles adviennent. On ne peut nier l'importance de la mise en garde des enfants contre les agissements de certains adultes. Néanmoins ils ne peuvent être les seuls responsables de leur propre protection.

Dans les échanges des adultes avec les enfants, certains points sont incontournables :

- parler de leurs droits fondamentaux à ne subir aucune violence et au respect de leur corps par toute personne, et préciser que si personne ne peut les contraindre, eux non plus ne peuvent en contraindre d'autres ;
- rappeler que personne n'a le droit de toucher leur corps sans leur accord explicite et qu'ils peuvent refuser tout contact ;
- leur dire que toute tentative d'adulte ou d'adolescent de les toucher dans des zones intimes ou de leur proposer d'avoir des activités sexuelles ou sexualisées est interdit pas la loi ;
- insister sur le fait que s'ils ont été victimes ou témoins de violences sexuelles, il est normal qu'ils ne se sentent pas bien et qu'en aucun cas ils ne sont coupables ;
- souligner qu'ils peuvent en parler aux adultes et que ce sont les adultes qui doivent assurer leur protection, y compris en leur posant des questions régulièrement pour s'assurer que tout va bien. Les adultes se doivent d'être des personnes ressources vers qui les enfants peuvent se tourner. Il faut rappeler qu'il est possible d'en parler notamment à l'infirmier-ère scolaire ou à tout autre adulte de confiance et qu'il existe un numéro de téléphone gratuit et anonyme : le 119.

Personne ne doit accepter de subir ou de laisser subir à quelqu'un une forme quelconque de violence sexuelle, qu'elle provienne d'inconnus, de copains, de supérieurs, d'amis intimes ou même de membres de sa famille.

Dans le cadre de la loi du 21 avril 2021, l'article 8 du code de procédure pénale a été modifié : le délai de prescription de non dénonciation à la justice de sévices subis par un mineur a été augmenté. Il est désormais de dix ans à compter de la majorité de la victime en cas d'agression sexuelle et de vingt ans à compter de la majorité de la victime en cas de viol.

Le harcèlement sexiste et sexuel

Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui soit portent atteinte à la dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

L'infraction est également constituée lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime :

- par plusieurs personnes, de manière concertée ou à l'instigation de l'une d'elles, alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée;
- successivement, par plusieurs personnes qui, même en l'absence de concertation, savent que ces propos ou comportements caractérisent une répétition.

Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers (article 222-33 du Code pénal). Le harcèlement sexuel est puni de deux ans d'emprisonnement.

La notion de répétition, qui peut être le fait de plusieurs personnes qui n'ont agi qu'une seule fois chacune, a pour objectif principal la répréhension du cyberharcèlement.

La traite des êtres humains

La traite des êtres humains est définie par la Convention du [Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains](#) comme « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes. »

Ce texte précise que ce trafic est totalement interdit, même avec le consentement des victimes.

C'est un trafic qui touche les pays du monde entier, très rentable financièrement pour des profits criminels et qui n'épargne pas la France. Des femmes, des hommes et des enfants sont exploités à des fins de prostitution, forcés à travailler, à mendier, commettre des délits et réduits en esclaves. Les personnes migrantes sont particulièrement exposées à la traite du fait de leur vulnérabilité.

L'article 225-4-1 du Code pénal, qui définit la traite des êtres humains comme « le fait de recruter une personne, de la transporter, de la transférer, de l'héberger ou de l'accueillir à des fins d'exploitation » précise qu'elle est punie de sept ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende. La traite des êtres humains à l'égard d'un mineur est punie de dix ans d'emprisonnement et de 1 500 000 euros d'amende.

Le tourisme sexuel

Le tourisme sexuel peut revêtir diverses formes et peut se pratiquer en direction d'adultes comme de mineurs. En direction de personnes majeures, qui sont en mesure de donner leur consentement, c'est une forme moderne d'esclavagisme qui réduit les personnes à l'état d'objet et qui est incompatible avec la dignité et la valeur de tout être humain. En direction des personnes mineures, le Code pénal précise que pour les agressions sexuelles commises à l'étranger contre un mineur par un Français ou par une personne résidant habituellement en France la loi française est applicable.

La prostitution

La prostitution se définit comme le fait de proposer des actes sexuels, de quelque nature qu'ils soient, moyennant une rémunération qui peut être financière ou se traduire par l'offre d'objets à valeur marchande ou de services. La prostitution revêt des formes multiples et a connu ces dernières décennies des changements majeurs dus à l'usage croissant d'internet pour les prises de contact avec les clients et à la place grandissante des réseaux de traite internationaux. La diversification des termes relatifs aux pratiques prostitutionnelles, tels que le « michetonnage » (actes sexuels en échange de cadeaux et d'argent, le plus souvent, entre une fille mineure ou jeune adulte et un homme plus âgé) ou « l'escorting » minimisent la réalité de la prostitution et rendent plus difficile son identification et l'aide possible aux personnes prostituées.

L'office central pour la répression des êtres humains (OCRTEH) estime en 2014 à 30 000 le nombre de personnes en situation de prostitution en France, dont 85% de femmes et plus de 90% d'étrangères.

Si la précarité et la vulnérabilité favorisent l'entrée dans la prostitution, cette dernière surexpose les personnes concernées à des violences physiques et sexuelles et à des risques sanitaires importants, tant physiques que psychiques.

On dispose de peu de données sur la prostitution des personnes mineures, mais **toutes les associations spécialisées constatent une recrudescence des mineurs et mineures victimes d'exploitation sexuelle**, des jeunes venant de l'étranger mais aussi des adolescents qui ont grandi en France, dont certains sont scolarisés. Ces jeunes cumulent souvent plusieurs sources de vulnérabilité : précarité économique et/ou sociale, vécu de violences, difficultés familiales, isolement, migration, etc.

La politique française en matière de prostitution est abolitionniste et vise à faire disparaître les conditions d'exercice de la prostitution. La loi du 13 avril 2016 vise à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées. Elle pose comme objectifs la lutte contre le proxénétisme

et la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, la dépénalisation des personnes prostituées et l'accompagnement de celles qui souhaitent sortir de la prostitution, la prévention des pratiques prostitutionnelles et du recours à la prostitution, l'interdiction de l'achat d'actes sexuels et la responsabilisation des clients.

La loi du 4 mars 2002 sur l'autorité parentale conjointe pose l'interdiction de la prostitution des mineurs sur le territoire français. L'article 225-12-1 du code pénal stipule que le fait de solliciter, d'accepter ou d'obtenir en échange d'une rémunération, d'une promesse de rémunération, de la fourniture d'un avantage en nature ou de la promesse d'un tel avantage, des relations sexuelles de la part d'une personne mineure qui se livre à la prostitution est puni de trois ans de prison. Si la prise de contact s'est faite au moyen d'un réseau de communications, la peine est de cinq ans (article 225-12-2 du code pénal). Lorsqu'il s'agit d'une victime mineure de quinze ans, la peine est portée à sept ans.

Liens vers :

- [Guide ressources comportements sexistes et violences sexuelles : prévenir, repérer, agir](#)
- [Rapport 2018 sur l'exploitation sociale des mineurs en France de l'Association contre la prostitution des enfants \(ACPE\)](#)
- [Guide pratique « Prévenir le "michetonnage" chez les ados : comprendre le phénomène pour repérer et agir » \(Mission Métropolitaine de Prévention des conduites à risques - Association Charonne\)](#)



ÉDUCATION à la sexualité

Fiche thématique 3 La puberté

Repères / réflexions

Les transformations physiques

Au cours de la puberté, sous l'influence des hormones, les caractères sexuels secondaires apparaissent et les organes reproducteurs deviennent fonctionnels. Garçons et filles sont l'objet d'importantes transformations morphologiques. Il existe de grandes variations individuelles tant au niveau de l'âge que du mode de développement des caractères sexuels secondaires.

L'apparition des règles et des éjaculations vont témoigner de la capacité de chacun à procréer. Ces nouveaux événements sont source d'inquiétude pour le jeune : si les règles sont devenues un sujet plus facilement abordé, les premières éjaculations, le plus souvent nocturnes, sont plus rarement évoquées.

À partir de cette période, chaque adolescent ou adolescente est paradoxalement dans la capacité de se reproduire sans pour autant être socialement reconnu comme ayant l'aptitude à élever des enfants.

Le jeune garçon et la jeune fille subissent ces transformations physiques qui provoquent des interrogations, des craintes, voire des angoisses sur le devenir de leur apparence. Ils seront souvent en quête de normes pour se rassurer et certains chercheront à imaginer les limites des possibles.

Le cerveau des adolescents subit aussi de profonds remaniements, qui se traduisent par une augmentation de la vitesse de circulation de l'information et une multiplication des connexions entre les cellules nerveuses ensuite suivie d'une phase d'élimination de celles qui ne sont pas utilisées. Ces transformations,

processus adaptatif lié à la fois à l'individu et à son environnement, peuvent se poursuivre jusqu'à 25 ans. Le cortex préfrontal, qui contribue au raisonnement, à l'anticipation et à la prise de décision, est la dernière zone du cerveau qui va être concernée par ces modifications.

Les modifications psychologiques

Parallèlement à ces transformations physiques, les adolescents voient évoluer leurs pensées, leurs désirs et d'une manière plus générale leur rapport à l'autre. Ils s'intéressent différemment à l'autre en tant qu'individu sexué et s'interrogent sur leur capacité à plaire et à entrer dans une relation de séduction. La sexualité devient souvent le centre de leurs préoccupations. Le jeune garçon comme la jeune fille sont tourmentés par ces changements. Ils auront besoin d'écoute, d'explications et d'être rassurés. Ils tendent à réaffirmer leur identité par des comportements stéréotypés et voient pour la plupart leur orientation sexuelle se préciser par l'intérêt qu'ils portent à l'autre tant dans le registre fantasmatique que dans la réalité des rencontres et des attirances.

La puberté marque généralement l'entrée dans l'adolescence. C'est le temps de passage du statut d'enfant à celui d'adulte, c'est un temps nécessaire à la maturité psychologique.

Cette période s'accompagne de bouleversements importants et le jeune peut avoir l'impression d'une perte de contrôle sur ce corps qu'il ne reconnaît plus et sur ces pensées, désirs et fantasmes qui l'envahissent. La rupture avec son enfance et la toute puissance enfantine ainsi que la dés-idéalisation des images parentales pourront l'emmener dans des mouvements dépressifs qui, sans être pathologiques, peuvent le déstabiliser. Certains tentent parfois de contrer tout cela par une réappropriation de leur corps et de leurs sens à travers par exemple des « piercings », des tatouages, comme autant de marques identitaires ou bien encore par des comportements alimentaires désordonnés. Leur construction va passer par la recherche de nouveaux repères (groupe de pairs et nouveaux modèles d'adultes). La frustration, parfois difficile à entendre pour certains adolescents, fait partie des apprentissages nécessaires pour l'insertion dans la vie adulte et dans la société.

La recherche de sensations fortes, un certain goût du risque, la tendance à agir avant de penser aux conséquences de leurs actes pourraient résulter chez les adolescents du décalage de maturation entre les zones limbiques, au développement plus précoce, et les zones préfrontales, ce qui entrainerait une régulation émotionnelle moins élaborée que chez les adultes.

Les implications sociales

L'adolescence est directement liée au regard porté par la société sur les jeunes durant leur puberté, ce qui varie beaucoup d'une société et d'une époque à l'autre. Dans toutes les cultures, la puberté est un moment social sous-tendu par des normes liées au groupe familial, avec des habitudes, rites, mythes qui lui sont propres.

La société actuelle donne une place tout à fait singulière à l'adolescence, avec une période critique attendue par les adultes qui se manifeste entre autres par des conflits intergénérationnels. L'entrée dans l'adolescence est marquée par de nouvelles pratiques culturelles (utilisation du téléphone portable et de l'ordinateur, modes vestimentaires, musique, séries...). Cette culture commune est sous l'influence d'un marché commercial qui cible ces jeunes consommateurs, édicte des normes et des codes à respecter pour appartenir au groupe de pairs.

En outre, l'adolescence tend aujourd'hui à se prolonger. Le départ du milieu familial est souvent repoussé, pour des raisons à la fois affectives et socio-économiques. La séparation d'avec les parents peut être difficile, parce que les parents eux-mêmes ne la souhaitent pas vraiment. Le désir de rester jeunes des adultes dans une société qui valorise beaucoup cette posture ne favorise pas le processus d'autonomisation des jeunes pour lesquels c'est une étape indispensable.

Cadre d'intervention

La thématique de la puberté est une préoccupation que l'on rencontre au moment où se produisent les transformations physiques et c'est donc dès le CM2 et dans les premières années du collège (cycle 3 en particulier) qu'il est opportun d'aborder ce thème afin de pouvoir mettre des mots sur les interrogations et les inquiétudes des jeunes adolescents.

Il peut être pertinent de traiter de la puberté en groupe non mixte. Si cela est le cas, il faut s'attacher à parler à chacun des groupes de ce qui se passe pour chacun des deux sexes et conduire ensuite une séance en groupe mixte.

L'intervenant devra être attentif à ne pas se limiter à la dimension biologique de la puberté, mais ouvrir largement sur le domaine psychoaffectif et psychosocial. En effet, si toutes les informations biologiques sont faciles à transmettre elles ne répondent pas forcément aux préoccupations des jeunes.

L'aspect psycho-émotionnel est très important. Il fait référence au fait de devenir un individu en capacité de transmettre la vie, avec ce que cela entraîne dans la relation à ses parents et de sa place dans la filiation, mais aussi dans la relation à l'autre.

Quant à la dimension sociale, elle pose des questions très diverses : « comment dominer l'angoisse de ces règles qui peuvent arriver à tout moment et comment faire si elles arrivent pendant un cours par exemple ? ... » à « comment gérer les transformations de ce corps quand la société véhicule des images de corps idéal ? » ou « comment savoir si mon corps fonctionne normalement ? », « que faire de cette capacité à transmettre la vie quand socialement on n'est pas reconnu comme étant capable d'être parent ? ».

Lien vers :

- Thème 12 : [« Premières manifestations de la puberté : les règles, les érections et les éjaculations »](#)



ÉDUCATION à la sexualité

Fiche thématique 4

De l'éveil de la sexualité à la rencontre de l'autre

Repères / réflexions

L'éveil sexuel

L'adolescence est un temps de passage, de bouleversement intérieur fait de transformations physiques, psychiques, sociales.

L'éveil sexuel se définit par la prise de conscience de se sentir et d'être perçu comme être sexué, l'autre apparaissant aussi comme une personne sexuée. Cette nouvelle perception se traduit par une multitude d'émotions et de sentiments, une excitabilité sexuelle nouvelle, des pulsions qui peuvent être vécues comme inquiétantes parce que nouvelles. Les jeunes ont besoin de savoir que ce qu'ils ressentent n'est pas exceptionnel, ni anormal, et que c'est le début d'un processus de découverte de l'altérité qui permet de penser l'autre, en tant qu'être sexué, dans toute sa complexité individuelle.

Ces nouvelles pulsions sexuelles contribuent aussi à la construction de l'imaginaire érotique sous forme de fantasmes, de rêves éveillés ou nocturnes et aident à anticiper la relation, à imaginer la rencontre érotique, à élaborer et différer le désir.

Pour construire sa sexualité d'adulte, il doit, dans ses rapports avec les autres, quitter le modèle de la sexualité infantile inscrite dans la seule tendresse et assumer la part du désir qui va s'exprimer dans la relation sexuelle. C'est un véritable travail d'élaboration, de construction, de maturation qui va s'étaler dans le temps. Ce nouveau langage s'acquiert progressivement au contact des autres.

À cette période, l'agir sexuel se traduit parfois par des conduites d'expérimentations visant autant à se rassurer soi-même qu'à découvrir l'autre. Se pose alors la question de la rencontre. Pour répondre à cette préoccupation, les adolescents font appel à l'imagination, aux mythes, aux médias qui leur proposent un modèle souvent peu réaliste où tout semble affaire de séduction et de technique. Les comportements d'approche et d'invitation se manifestent de façon différente et parfois avec maladresse, ce qui peut donner lieu à une certaine confusion de sens aussi bien pour ceux qui les adoptent que pour ceux qui en sont témoins. Les adolescents semblent très tôt savoir « comment faire » alors qu'ils ont surtout besoin d'être rassurés sur leur normalité physiologique, anatomique, sur leur fertilité, leur capacité d'aimer, de plaire, d'entrer en relation avec les autres et d'accéder au plaisir.

Les premières fois

Dans les représentations sociétales, la première fois est le plus souvent associée à une pénétration vaginale hétérosexuelle qui marquerait un avant et un après. Mais il n'y a pas une seule manière d'entrer dans la sexualité, et cette entrée ne peut se résumer à la première relation sexuelle. Les premiers temps de la sexualité s'inscrivent dans un processus au cours duquel les sentiments devançant souvent les échanges physiques et où une succession de premières fois va contribuer à construire la biographie sexuelle et affective pour chaque jeune.

Les données du Baromètre santé 2016 de Santé publique France montrent que l'âge médian au premier rapport sexuel est de 17,6 ans pour les filles et de 17 ans pour les garçons, quasiment le même depuis le début des années 2000 et sans différence notable selon le milieu social.

L'initiation sexuelle, expérience à part entière de l'adolescence, est déconnectée pour la majorité des jeunes de tout projet de mise en couple et de procréation grâce à la contraception et à l'évolution des normes sociales. Dans la période adolescente se développe la sociabilité amicale et affective, mais aussi par paliers les relations amoureuses et éventuellement sexuelles.

D'après l'enquête Health Behaviour in School-Aged Children 2014 (HBSC), 86 % des collégiens déclarent avoir déjà été amoureux et 70,4 % être déjà sortis avec quelqu'un, ce qui peut revêtir diverses significations comme se déclarer être amoureux, se sentir en couple, avoir embrassé sur la bouche, etc.

Les normes sociales encadrent les conduites et les pratiques sexuelles à l'entrée dans la sexualité et sont fortement liées au genre. L'enquête Baromètre Santé 2016 précise que les filles sont moins nombreuses que les garçons à débiter leur vie sexuelle avant l'âge de 15 ans (6,9 % versus 16,5 %). Il n'y a aucune évolution de cet indicateur depuis quatre décennies. Pour presque la moitié des filles, ce premier rapport a lieu avec des partenaires plus âgés de deux ans au moins

(pour un cinquième des hommes). Pour 1 % des femmes et 3,2 % des hommes, ce premier rapport a eu lieu avec un partenaire de même sexe.

Le Baromètre santé 2016 indique que les raisons qui ont présidé à la survenue du premier rapport sexuel renvoient à la prééminence du registre affectif pour les femmes (53 % vs 26 % pour les hommes) et de celui du désir pour les hommes (47 % vs 26 % pour les femmes).

La grande majorité des personnes interrogées déclarent avoir souhaité ce premier rapport « à ce moment-là ». Néanmoins, les femmes sont un peu moins nombreuses que les hommes dans ce cas (87,6 % contre 92,8 %). Concomitamment, elles rapportent plus souvent avoir cédé aux attentes de leur partenaire (10,7 % contre 6,9 %), voire avoir été forcées (1,7 % contre 0,3 %).

D'une façon générale, les garçons adolescents invoquent souvent la nécessité de faire comme les autres pour leurs premiers rapports sexuels, en référence à un imaginaire collectif où les hommes ont une appétence « naturelle » pour la sexualité. Les adolescentes considèrent qu'il est essentiel de se sentir prêtes, les normes sociales influant sur le choix du partenaire, la durée de la relation avec lui, l'importance de garder sa « respectabilité » et d'éprouver des sentiments amoureux.

La rencontre de l'autre

L'éveil amoureux et sexuel à l'adolescence amène les jeunes à se découvrir au travers de nouvelles expériences en lien avec leurs relations interpersonnelles, amicales et/ou amoureuses. Ils expérimentent la séduction, l'intimité affective et/ou sexuelle, découvrent des émotions intenses, à la fois positives et négatives, qui se distinguent des expériences socioémotionnelles vécues durant l'enfance et cherchent à affirmer leur autonomie au sein de relations nouvelles. Pour une grande majorité d'entre eux, ces relations amicales ou amoureuses serviront de cadre à l'expérimentation de l'agir sexuel. Ces expériences nouvelles contribuent à leur socialisation et à l'apprentissage de modes d'interactions appropriés, mais aussi à affirmer leur identité.

Les relations amoureuses sont imprégnées de valeurs culturelles et sociales, en lien avec le genre, influencées par les attentes personnelles et familiales. Ainsi, les filles ont souvent développé des habiletés relationnelles et investissent davantage la dimension émotionnelle quand les garçons ont majoritairement développé leur affirmation de soi. Ce qui peut rendre difficile la construction de relations fondées sur le respect et l'égalité.

Violences dans les relations amoureuses à l'adolescence

Les adolescents ont une estime de soi qui peut être très fluctuante en fonction de ce qu'ils vivent dans leurs relations et leurs expériences, craignant le rejet, et ils sont particulièrement vulnérables durant cette période de leur vie. Bien que leurs relations amoureuses puissent être source de plaisir et d'épanouissement et contribuer au développement de leur confiance en eux, elles peuvent aussi être associées à certaines difficultés telles que la violence. Cette dernière a été très longtemps banalisée et minimisée en ce qui concerne les adolescents.

Or les jeunes sont aussi concernés par un vécu de violence dans leurs relations amoureuses, qu'il s'agisse de violences psychologiques, physiques ou sexuelles. Leurs représentations peu réalistes et leurs expérimentations fragiles des relations interpersonnelles peuvent les amener à penser que toutes les formes de contrôle signent l'attachement à l'autre. Certains auront du mal à percevoir l'existence de la violence dans leur relation amoureuse et à la nommer. La mutualité de la violence semble très souvent présente, les filles comme les garçons sont tantôt auteurs, tantôt victimes. Les filles sont néanmoins plus nombreuses à subir des actes de violences physiques et sexuelles.

La violence a largement tendance à s'inscrire d'abord de façon insidieuse, établissant une certaine tolérance des actes de violence entre les partenaires, puis aller crescendo et être la porte ouverte à une dynamique d'escalade.

La question de la virginité

La virginité est souvent définie comme l'état d'une personne qui n'a jamais eu de relations sexuelles. Mais qu'entend-on par relations sexuelles? Si la frontière est floue entre différentes pratiques sexuelles, cela reste un concept qui fait référence à la pénétration hétérosexuelle.

La virginité est une construction sociale, et chaque personne peut la définir en référence aux représentations élaborées en fonction de son appartenance sociétale, culturelle, religieuse. C'est une question qui concerne seulement les filles et qui contribue à la domination masculine. De ce fait la question de la virginité est souvent réduite à la présence de l'hymen. La question de la virginité des garçons n'est pas posée.

La virginité féminine a pu avoir comme fonction de garantir l'authenticité d'une filiation biologique pour un homme qui épousait une femme vierge. Elle est aussi symbole de la pureté, du refus de la domination du corps sur l'esprit dans une dimension religieuse.

L'hymen est une très fine membrane à l'entrée du vagin, de forme variable d'une femme à l'autre, percée comme un anneau d'un orifice qui laisse passer le sang

des règles. Il est constitué d'un tissu souple, quasi dénué de fibres sensibles et de vaisseaux sanguins et n'a pas de fonction biologique connue. Sa rupture n'est pas douloureuse et provoque peu ou pas de saignement. Certaines femmes naissent sans hymen. Il peut être rompu ou élargi par un rapport sexuel, des doigts, un tampon, etc. Mais il ne peut en aucun cas être un marqueur de virginité : ni sa présence ni son absence ne signifient que la femme est vierge ou pas, cette dernière est la seule à savoir ce qu'il en est.

S'il y a douleur et/ou saignement lors d'une première relation sexuelle, cela peut être dû à la contracture des muscles qui entourent le vagin, ou une lubrification insuffisante en raison de l'inexpérience ou de l'inquiétude. Le saignement, s'il a lieu, provient de l'irritation de la muqueuse vaginale sensible et fragile.

Liens vers :

- [La santé des collégiens en France / 2014 Données françaises de l'enquête internationale HealthBehaviour in School-agedChildren \(HBSC\)](#)
- [Baromètre Santé 2016 - Genre et sexualité](#)



ÉDUCATION à la sexualité

Fiche thématique 5

Identité de genre Rôles et stéréotypes - Orientation sexuelle

Repères/réflexions

Identité de genre

A la naissance, un sexe assigné est donné à l'enfant en se basant sur ses organes génitaux externes, pénis pour le sexe masculin, vulve pour le sexe féminin. Le sexe ainsi défini à la naissance devient ensuite un fait juridique et social.

Le sexe biologique ne se résume pas à l'apparence des organes génitaux, il est aussi constitué par les organes génitaux internes, les hormones sexuelles, les chromosomes. Le sexe gonadique, le sexe chromosomique, les hormones et le sexe phénotypique (l'apparence d'une personne) ne concordent pas toujours, ce qui remet en cause la binarité du sexe biologique mâle/femelle et met en évidence une réalité bien plus complexe.

On parle d'intersexuation quand des enfants naissent avec des organes génitaux dits « ambigus », c'est-à-dire qui ne correspondent pas à la norme anatomique. Mais il existe d'autres variations du développement du sexe biologique qui ne sont pas visibles à la naissance et seront parfois découvertes plus tard ou jamais. Les personnes dont les caractéristiques biologiques et anatomiques ne correspondent pas aux catégorisations mâle/femelle sont qualifiées d'intersexes ou intersexuées.

L'identité de genre fait référence à l'expérience intime et personnelle de son genre vécue par chaque personne, au sentiment profond de se ressentir femme

ou homme. Pour la majorité des personnes, il y a conformité entre le sexe assigné à la naissance et l'identité de genre, et elles sont qualifiées de cisgenres. Pour les personnes transgenres, l'identité de genre ne correspond pas au sexe assigné à la naissance. Certaines personnes ne se reconnaissent dans aucune des deux identités de genre masculin ou féminin et proposent d'envisager l'identité de genre de manière non binaire, mais fluide et évolutive.

L'expression de genre renvoie à la façon dont une personne exprime publiquement son identité de genre. Cela peut inclure le comportement, l'apparence physique, la façon de s'habiller, de se coiffer, de parler, etc. Alors que l'identité de genre est intime, l'expression de genre est visible. L'expression de genre n'est pas obligatoirement en conformité avec l'identité de genre.

Le genre fait référence aux rapports sociaux entre les femmes et les hommes basés sur l'assignation de rôles socialement construits en fonction du sexe biologique. Ces rapports sociaux sont asymétriques et hiérarchiques, conduisant à une répartition du pouvoir et des acquis favorable aux hommes et désavantageuse pour les femmes. Le concept de genre fournit une grille d'analyse et de lecture qui, dans son usage scientifique, en sciences humaines et sociales notamment, permet une étude comparée de la situation des femmes et des hommes d'un point de vue économique, social, culturel et politique. La perspective de ces études est de promouvoir l'égalité des droits réels entre les personnes.

La transidentité

Les personnes transgenres ont en général une expression de genre en accord avec leur identité de genre, mais pas en concordance avec leur sexe assigné à la naissance. On parle de personnes transgenres, ou trans, et de transidentité. La transidentité n'est ni un fantasme ni un phénomène de mode, elle s'impose à l'individu.

Des personnes trans souhaitent modifier leur état civil pour qu'il y ait une concordance entre leur expression de genre et leurs papiers d'identité. La loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle a simplifié les conditions du changement d'état civil :

- changement de prénom : il peut être modifié en mairie auprès de l'officier d'état civil du lieu de résidence. Si la personne est mineure, la demande est remise par son représentant légal. S'il estime que la demande ne revêt pas un intérêt légitime, l'officier d'état civil saisit le procureur de la République ;
- modification de la mention du sexe à l'état civil : elle peut être réalisée devant le tribunal de grande instance. Elle concerne toute personne majeure ou mineure émancipée qui démontre par une réunion suffisante de faits que la mention relative à son sexe dans les actes de l'état civil ne correspond pas

à celui dans lequel elle se présente et dans lequel elle est connue dans son entourage familial, amical ou professionnel.

Dans certains pays est reconnu un troisième sexe qui peut être qualifié de sexe neutre ou intersexe (par exemple l'Allemagne, l'Afrique du Sud, l'Australie, l'Inde, le Népal, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan).

Rôles sociaux de sexe

Ils correspondent aux rôles sociaux attribués aux femmes et aux hommes dans une société donnée et n'ont aucun déterminisme biologique. Dans toutes les sociétés, des normes sociales indiquent les attitudes, les tâches et les comportements plus ou moins réservés, valorisés ou socialement désapprouvés pour chaque sexe, dans la sphère publique comme dans la sphère privée. Ces normes de sexe sont intériorisées très tôt au cours du développement de l'enfant et au cours de sa socialisation. Les rôles attribués sont variables d'une société à une autre et évoluent en fonction de l'histoire sociétale. Dans la majorité des sociétés, ce qui est attribué aux hommes est davantage valorisé que ce qui est attribué aux femmes. Les rôles sociaux masculins sont majoritairement liés au pouvoir et à la maîtrise des affaires économiques et politiques.

Dans la société aujourd'hui les rôles sociaux de sexe se transforment progressivement, une égalité des rôles est de plus en plus revendiquée.

Stéréotypes de sexe

Ils désignent les référents et les signifiants culturels attribués à chaque sexe. Ce sont des représentations simplifiées, déformées, des idées préconçues, des croyances largement partagées qui enferment chaque sexe en l'assujettissant à des caractéristiques et des comportements supposés naturels pour les femmes et pour les hommes. Les stéréotypes de sexe invitent à penser que les hommes seraient sûrs d'eux, courageux, rationnels, ambitieux tandis que les femmes seraient bienveillantes, sentimentales, intuitives, vulnérables, etc. Ces stéréotypes sont intériorisés de façon inconsciente et automatique et mobilisés dans les interactions sociales. Chaque personne peut avoir tendance à s'y conformer par souci de normalité et d'intégration sociale. Ces assignations représentent une entrave à la construction individuelle tant pour les filles/femmes que pour les garçons/hommes.

Les médias, la publicité, les lieux de socialisation, le domaine commercial ont tendance à renforcer ces stéréotypes, dans lesquels les adolescents se confortent pour se structurer et se rassurer dans leur construction identitaire. Les stéréotypes de sexe ont une fonction discriminatoire et génèrent des inégalités entre les femmes et les hommes et les personnes transgenres.

Orientation sexuelle

L'orientation sexuelle correspond à l'attirance émotionnelle, affective et/ou sexuelle envers des individus. Elle est définie en fonction du sexe/genre des personnes vers lesquelles se produit cette attirance. Elle regroupe principalement l'homosexualité, l'hétérosexualité, la bisexualité (être attiré par des personnes des deux sexes, concomitamment ou successivement), l'asexualité (aucune attirance pour quelqu'un d'autre) et la pansexualité (être attiré par une personne indépendamment de son sexe ou de son identité de genre).

Les ambiguïtés relationnelles mélangeant amitiés profondes, sentiments amoureux et pulsions sexuelles jalonnent souvent l'adolescence, la vie affective et sexuelle y subit de profonds bouleversements. Bien des adolescents et des jeunes adultes peuvent connaître des émois sexuels avec une personne du même sexe ou de l'autre sexe sans qu'il y ait forcément passage à l'acte. Parfois une personne peut se sentir attirée tout autant par les garçons que par les filles. Pour certains ces désirs ne seront qu'un moment de leur parcours amoureux, pour d'autres ils persisteront. Après les doutes et interrogations, accepter ses désirs pour l'autre, s'autoriser à les vivre, mieux se connaître, peut demander du temps. Ces questions peuvent concerner tout le monde et à tout âge.

L'orientation sexuelle ne se choisit pas, mais s'élabore dans le parcours de vie, s'affinant souvent au moment de l'adolescence. Chaque personne conserve la liberté de se nommer ou non dans une orientation sexuelle.

Les pratiques sexuelles peuvent relever de l'orientation, mais en être aussi distinctes et ne dépendre que de la quête du plaisir.

Homosexualité

L'homosexualité suscite encore de vives réactions dans les discussions pendant la période adolescente. La question des adolescents est de savoir si « c'est normal ou non », si « cela se voit », et « pourquoi on le devient ».

Est-ce normal ? Sur le plan social ou moral, l'homosexualité a toujours existé, qu'elle soit acceptée ou réprimée, quels que soient les pays, l'histoire et les cultures.

Quelles sont les raisons de l'homosexualité ? Malgré de nombreuses recherches, il n'y a pas à ce jour de réponse, ni biologique, ni génétique, ni analytique. La question de l'origine de l'hétérosexualité n'est par ailleurs jamais posée. Est-ce que cela se voit ? Est-ce qu'on peut le devenir ? Toute tentative de décrypter l'orientation sexuelle d'une personne est vouée à l'échec.

Les adolescents ou adolescentes qui découvrent leur orientation homosexuelle (ou bisexuelle ou pansexuelle) peuvent rencontrer des difficultés pour pouvoir l'exprimer dans leur famille (pour laquelle cette orientation est souvent

inattendue) et dans leur groupe de pairs (en général très conformes aux stéréotypes). Ils passent donc fréquemment par une période de honte et de dissimulation face à un environnement qui a du mal à accepter et vont intérioriser honte de soi, culpabilité et sentiments négatifs. Par peur du rejet, ils n'ont guère d'autres choix que la solitude ou continuer à « faire semblant ». Il est particulièrement difficile dans ces conditions de pouvoir construire une entrée dans la sexualité de manière positive et sécurisée. La violence de cette stigmatisation homophobe peut conduire ces jeunes vers la dépression ou le suicide.

La loi pénalise la discrimination d'une personne en raison de son orientation sexuelle (réelle ou supposée) et reconnaît comme fait aggravant les actes et injures perpétrés à l'encontre d'une personne en raison de son orientation sexuelle. Malgré la loi, et en dépit d'une plus grande tolérance sociale en apparence, l'homosexualité, la bisexualité comme la transidentité, et de façon générale ce qui est différent de l'hétérosexualité et de l'identité cisgenre, suscitent souvent des réactions négatives et de rejet quand elles se découvrent ou s'affirment dans l'environnement proche.

Liens vers :

- Page Eduscol [« Prévenir l'homophobie et la transphobie à l'école »](#)
- Fiche thématique 6 : « Relations interpersonnelles – Égalité filles – garçons – Discriminations, sexisme, homophobie et transphobie »



ÉDUCATION à la sexualité

Fiche thématique 6

Relations interpersonnelles Égalité filles / garçons – Discriminations, sexisme et LGBT+phobies

Repères / réflexions

Égalité filles – garçons

L'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons constitue une obligation légale et une mission fondamentale pour l'Éducation Nationale. Si les écoles et les établissements scolaires sont devenus mixtes dans les années 70, trop de disparités subsistent dans les parcours scolaires et dans la construction individuelle et sociale des filles et des garçons.

La mixité n'implique pas l'égalité des filles et des garçons à l'École. Les statistiques relatives à la scolarité, à l'orientation et à l'emploi des filles et des garçons permettent de battre en brèche la croyance souvent répandue selon laquelle la société tendrait naturellement vers l'égalité des sexes. La promotion de l'égalité nécessite un travail quotidien tout au long de la scolarité des élèves.

Les filles réussissent mieux que les garçons à l'École (meilleur taux de réussite à tous les examens scolaires et universitaires) et sont plus diplômées que les garçons à la sortie du système éducatif. On constate néanmoins une disparité persistante dans des choix d'orientation différenciés : plus de choix d'orientation vers les enseignements scientifiques et technologiques pour les garçons, davantage d'orientation vers les spécialités de service dans le champ professionnel pour les

filles par exemple¹. Et même si l'accès des femmes au marché du travail est un acquis dans notre société, les filles ne parviennent pas à tirer profit de leurs parcours scolaires et bien des inégalités perdurent dans le monde du travail.

À l'échelle des incidents entre élèves dans le second degré, 81 % des faits graves sont d'origine masculine. Dans leur grande majorité, les victimes des incidents commis par les garçons sont d'autres garçons (plus de 7 cas sur 10) et la violence entre garçons est avant tout de nature physique. C'est ce que met en évidence la note d'information de la DEPP² qui analyse les résultats de l'enquête Sivis 2018-2019 permettant de mesurer l'ensemble des violences graves survenant en milieu scolaire³.

Mais les violences des garçons envers les filles se singularisent par une nette surreprésentation des violences sexuelles : 19 % des incidents graves commis par des garçons envers des filles relèvent de ce type d'incident. Et près de la moitié de tous les incidents graves commis par des garçons envers des filles ont comme motivation des raisons sexistes (contre seulement 4 % des violences des filles envers les garçons).

L'ensemble de ces observations montre combien les stéréotypes de sexe et les normes de féminité/ masculinité intériorisés tant par les filles que par les garçons légitiment les rôles sociaux de sexe.

Les stéréotypes fonctionnent comme des « prêts à penser » et alimentent l'idée d'une différence des sexes selon laquelle il serait « naturel » que les filles/femmes et les garçons/hommes aient des rôles sociaux différents et hiérarchisés. Ils contribuent à mettre en place et légitimer des inégalités qui génèrent des discriminations.

Un des objectifs de l'égalité entre les filles et les garçons, en lien avec l'éducation à la sexualité, est d'ouvrir l'éventail des possibles à tous, sur le plan individuel pour favoriser l'épanouissement personnel et sur le plan collectif pour donner à la société la possibilité de pouvoir compter sur les compétences de chaque personne indépendamment de son sexe biologique. La promotion de l'égalité ne vise pas à l'indifférenciation des personnes ni à la fusion des sexes. Il est important de différencier ce qui relève du droit (égalité / inégalité) et du registre philosophique (différence / similitude). Les différences individuelles sont à valoriser, et non les différences qui seraient liées aux catégories de sexe féminin ou masculin. Ces différences catégorielles nient les différences entre les individus et créent des stéréotypes.

Pour développer l'égalité filles – garçons, il est important d'apprendre à repérer les stéréotypes de sexe, mais aussi de comprendre comment ils fonctionnent

1 [Filles et garçons sur le chemin de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur 2021](#)

2 DEPP : division de l'évaluation, de la prospective et de la performance, ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse.

3 [Résultats de l'enquête Sivis 2018-2019 auprès des établissements du second degré](#)

pour remettre en cause le système de rapports de sexe hiérarchisés et inégaux et lutter contre les inégalités. La lutte contre les violences à caractère sexiste et sexuel, dont sont majoritairement victimes les filles et les femmes, est aussi indispensable pour diffuser une culture d'égalité.

Sexisme

Le comité des ministres du Conseil de l'Europe a adopté en mars 2019 une recommandation dans laquelle est proposée une définition du sexisme⁴ : « Tout acte, geste, représentation visuelle, propos oral ou écrit, pratique ou comportement fondés sur l'idée qu'une personne ou un groupe de personnes est inférieur du fait de son sexe, commis dans la sphère publique ou privée, en ligne ou hors-ligne ». Il est précisé que « le sexisme est une manifestation des rapports de force historiquement inégaux entre les femmes et les hommes, conduisant à la discrimination et empêchant la pleine émancipation des femmes dans la société ».

Le sexisme est une idéologie qui s'appuie sur les stéréotypes de sexe, catégorisation qui légitime la hiérarchisation des rôles sociaux féminins et masculins. Mais c'est aussi un ensemble de manifestations et de comportements qui vont de ceux considérés comme plus anodins aux plus graves et qui vont avoir comme conséquence de dévaloriser, stigmatiser, humilier, discriminer ou violenter très majoritairement les femmes.

Les actes sexistes sont massivement commis par des hommes contre des femmes. Selon les statistiques du ministère de l'Intérieur, en 2019, dans les procédures saisies par la police ou la gendarmerie nationale, 87 % des victimes de crime ou de délit sexiste sont des femmes (soit 182 000 femmes) et 91 % des mis en cause sont des hommes. La brochure annuelle des chiffres clés 2020 « Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes » fournie par le ministère délégué auprès du Premier ministre chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes montre que le sexisme est toujours omniprésent. 88 % des victimes d'injures sexistes et 91 % des victimes de menaces sexistes sont des femmes⁵. 40 % des jeunes femmes de 20-24 ans ont fait l'objet de drague importune⁶.

Le sexisme est très répandu dans la sphère privée comme dans la sphère publique : supposées plaisanteries ou marques d'humour et injures sexistes ; images et rôles des femmes stéréotypés dans la publicité, les émissions de divertissement, les clips musicaux, etc. ; discrimination et harcèlement en entreprise, dans la vie politique ou dans le domaine de la culture ; sous-représentation des femmes expertes dans les médias ; etc.

4 [Recommandation CM/Rec \(2019\)1 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la prévention et la lutte contre le sexisme, Conseil de l'Europe, adoptée le 27 mars 2019](#)

5 Approche croisée à partir des procédures enregistrées par les forces de sécurité en 2019 et l'enquête Cadre de vie et sécurité, service statistique ministériel de la sécurité intérieure – SSMS, 2021.

6 Enquête VIRAGE, INED,

La loi du 3 août 2018⁷ définit l'outrage sexiste comme le fait « d'imposer à une personne tout propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui soit porte atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant, soit crée à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante ».

Homophobie / biphobie / transphobie

L'homophobie et la biphobie désignent toutes les manifestations de rejet (regard malveillant, mépris, insulte, violence physique, harcèlement, discrimination, etc.) que peuvent subir des personnes en raison de leur orientation sexuelle, réelle ou supposée, homosexuelle ou bisexuelle.

La transphobie désigne toutes les manifestations de rejet subies par des personnes en raison de leur identité de genre.

Un environnement dans lequel l'homosexualité, la bisexualité et la transidentité n'existent que par des remarques dépréciatives, même anodines mais souvent répétées, voire par des injures, rendent beaucoup plus difficiles la construction identitaire et le développement de l'estime de soi pour les personnes qui les subissent.

Certaines personnes homosexuelles, bisexuelles ou transgenres peuvent intérioriser la violence homophobe ou transphobe qui les entoure, particulièrement si leur environnement est hostile et sans modèle identificateur valorisant. Cette homophobie ou transphobie intériorisée a comme conséquences culpabilité, honte, repli sur soi, décrochage scolaire, voire dépression ou suicide⁸.

Selon l'enquête IFOP réalisée en 2019 pour la Fondation Jean Jaurès et la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT, les établissements scolaires sont un lieu important d'exposition à des agressions à caractère LGBT+phobes : 23 % des personnes LGBT interrogées y ont subi des injures ou des menaces verbales, 13 % des atteintes aux biens ou des agressions. 68 % des personnes LGBT y ont été victimes d'intimidations, de menaces ou de commentaires blessants ou désobligeants en lien avec leur orientation sexuelle ou leur identité de genre. L'enquête DEPP climat scolaire et victimation menée auprès des lycéens en 2017-2018 montre que 3,9 % des lycéens et 4,9 % des élèves de lycée professionnel ont déclaré être victimes d'insultes homophobes.

⁷ Loi n° 2018-703 du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

⁸ Les personnes LGBT sont davantage exposées aux risques de pensées suicidaires et de tentatives de suicide : 23 % des personnes LGBT déclarent avoir pensé au suicide au cours des 12 derniers mois et 24 % ont tenté au moins une fois au cours de leur vie de se suicider contre, respectivement, 4,7 % et 7,2 % de l'ensemble des répondants au sondage IFOP réalisé en 2019 « Observatoire des LGBTPHOBIES » pour la fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais en partenariat avec la DILCRAH et la fondation Jean Jaurès.

Toute distinction opérée entre les personnes physiques en raison de leur origine, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur apparence physique est une discrimination punie par la loi (article 225-1 du Code pénal).

Les injures, commises sous forme de discours, menaces, écrits, dessins, images et proférées dans des lieux publics sont pénalisables. Si elles sont commises envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre les peines sont augmentées (article 33 de la loi de 1881). L'injure non publique commise envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle est aussi pénalisable (article R624-4 du code pénal).

Les LGBT+phobies sont favorisées par une idéologie, présente dans la plupart des sociétés, qui dicte des normes spécifiques en matière de sexes, d'identités de genre et d'orientations sexuelles : l'hétéronormativité. Dans ce contexte, les sexes sont présentés comme uniquement « masculin » et « féminin » et doivent s'aligner, respectivement, aux identités de genre « homme » et « femme » tout en étant assignés à des rôles sociaux stéréotypés. De plus, l'hétérosexualité, mais aussi le couple et la reproduction, y sont fortement valorisés. Une telle idéologie a pour conséquence de générer un phénomène de différenciation fondamentale, de hiérarchisation, d'inégalité et de discrimination, voire d'exclusion sociale, à l'encontre des personnes dérogeant à ces normes que l'on peut dénommer « hétérosexisme ». En effet, si l'hétéronormativité dicte des normes, l'hétérosexisme les maintient par ces pratiques discriminantes et se trouve à la racine du sexisme, de l'homophobie et de la transphobie.

L'École a pour mission d'offrir un cadre protecteur aux élèves afin qu'ils puissent apprendre en toute sérénité et réussir. Elle doit contribuer à faire progresser l'égalité dans les faits, faire reculer les préjugés, améliorer la prévention et la répression des actes et des paroles anti-LGBT.

L'éducation à la sexualité y prend part en développant une culture du respect et de l'acceptation de chacune et chacun, quelle que soit son orientation sexuelle ou son identité de genre. Elle peut contribuer à la lutte contre la banalisation des paroles et actes homophobes et transphobes et contre l'isolement des jeunes qui en sont victimes.

Liens vers :

- [Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2019-2024](#)
- [Circulaire n° 2015-003 du 20-1-2015 Mise en œuvre de la politique éducative en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons à l'école](#)
- [Guide ressources comportements sexistes et violences sexuelles : prévenir, repérer, agir](#)
- [Prévenir l'homophobie et la transphobie à l'école](#)



ÉDUCATION à la sexualité

Fiche thématique 7

Sexualité, médias et internet

Repères / réflexions

Quelques données sur les adolescents, les médias et Internet

À l'adolescence, les jeunes tentent de prendre de la distance vis-à-vis de leurs parents et investissent davantage leurs pairs sur le plan relationnel. Leur usage des médias numériques s'inscrit dans cette nouvelle sociabilisation, il leur permet d'entrer en relation avec d'autres adolescents et de développer leur identité sociale. Suite à ce qu'ils mettent en ligne, ils s'attendent à recevoir des marques d'attention en retour qui constituent une preuve qu'ils sont bien reconnus par leurs pairs. La sociabilité juvénile en ligne et la sociabilité réelle sont fortement corrélées.

Les résultats de l'enquête HBSC 2014 (qui a interrogé des jeunes de 11 à 15 ans) montrent des durées cumulées passées devant les différents types d'écrans pris en compte allant jusqu'à 5,8 heures en moyenne par jour à 11 ans et 8,5 heures à 15 ans. L'utilisation des écrans pour faire ses devoirs, envoyer des mails, communiquer sur les réseaux sociaux et surfer sur Internet augmente fortement avec l'âge.

D'après un sondage BVA d'octobre 2018 sur la place des smartphones dans la vie des adolescents de 12 à 17 ans, 92 % d'entre eux possèdent un smartphone. 89 % de ceux qui sont équipés considèrent que c'est un outil incontournable pour entretenir sa vie amicale, et pour 62 % d'entre eux sa vie sentimentale.

L'étude 2021 sur les pratiques numériques des jeunes de 11 à 18 ans, réalisée pour Génération numérique montre que ces derniers sont très présents sur les réseaux sociaux, y compris les moins de 13 ans (63 % d'entre eux ont un compte sur au

moins un réseau social). L'utilisation de YouTube est en tête (78 %) pour les 11-14 ans, suivi de Snapchat et Instagram. Chez les 15-18 ans, c'est Instagram qui arrive en tête (89 %), suivi de Snapchat et YouTube. L'application en croissance est Tiktok (application de partages de clips musicaux, qui permet aussi de monter et de partager ses propres clips), particulièrement utilisée chez les plus jeunes d'entre eux (davantage par les filles que par les garçons). Facebook intéresse beaucoup moins les adolescents.

Les 11-18 ans utilisent les réseaux sociaux pour discuter avec les amis et la famille (75 %), regarder des vidéos (54 %), échanger à propos des cours et des devoirs (29 %). Les générations se suivent et se ressemblent au niveau de leurs usages numériques. 19 % des jeunes répondants déclarent avoir rencontré un problème sur les réseaux. Pour 46 % de ceux-ci, les problèmes rencontrés sont avec un inconnu. 46 % d'entre eux ont été insultés par une ou plusieurs personnes et 22 % ont subi des moqueries sur Internet.

Les réseaux sociaux ou les forums sont en effet des plateformes potentiellement propices aux dérapages. Les propos délictueux et les agressions verbales y sont fréquents dans la mesure où on peut agir anonymement, sans s'exposer aux regards des autres, et disparaître en un clic de souris. Les agressions dont peuvent être victimes les adolescents sont de plusieurs types : la diffusion d'informations fausses ou de propos offensants, la menace, la publication en ligne de photographies ou de vidéos sans autorisation de la personne concernée.

L'éducation aux médias et à l'information doit permettre aux jeunes d'acquérir les compétences nécessaires pour protéger leur vie privée, développer un esprit critique et être respectueux de règles éthiques vis-à-vis des autres sur les réseaux sociaux.

Certains adultes peuvent être amenés à penser qu'ils sont totalement étrangers aux pratiques des adolescents sur le web et par conséquent incompetents pour les accompagner. L'existence d'une génération de « digital natives » est un mythe. Les adolescents sont en construction, montrent une grande dextérité avec les outils qui leur permettent de surfer sur Internet, mais leur expertise n'est pas sans limites. Ils ont des pratiques diversifiées et riches, mais des connaissances partielles qui ne demandent qu'à être étoffées. Ils ont besoin d'adultes dans une posture éducative qui leur permettent d'acquérir une réflexivité dans leurs pratiques, dans une approche positive et pas uniquement basée sur les risques. Outre les bonnes pratiques à respecter, les échanges avec les jeunes peuvent porter sur les limites entre sphère publique et sphère privée dans le cyberspace.

Cybersexisme et cyberviolences

Le cyberespace et le milieu de vie des établissements scolaires ne constituent qu'un seul et même espace de relations. Il existe une continuité des interactions développées par les jeunes entre les activités en ligne et la vie sociale à l'École. La violence s'inscrit aussi dans les réseaux sociaux, les outils de communication électroniques ayant un rôle d'amplification et de dissémination des aspects négatifs des comportements sociaux.

La cyberviolence, qui fait référence à des agressions et victimations en ligne, peut consister en un échange de messages désagréables, insultes, moqueries, propos humiliants, agressifs, injurieux, divulgation d'images ou d'informations personnelles, propagation de rumeurs,... Elle comprend aussi le cyberharcèlement, quand apparaît le caractère répétitif, et le cybersexisme.

Selon l'enquête nationale DEPP de climat scolaire et de victimation auprès des collégiens menée en 2017¹, 18 % des collégiens déclarent avoir subi au moins une atteinte via les réseaux sociaux ou par téléphone portable (usurpation d'identité, vidéos humiliantes ou diffusion de rumeur). Ils sont aussi 11 % à déclarer avoir été insultés ou humiliés via ces technologies. Pour 7 % de collégiens, le nombre d'atteintes déclaré peut s'apparenter à du cyberharcèlement.

En ce qui concerne les lycéens, ils sont 14 % à déclarer être victimes d'au moins une violence subie par Internet ou par téléphone : diffusion de vidéos, de photos ou de rumeurs humiliantes, diffusion d'injures ou de moqueries, usurpation d'identité (enquête nationale DEPP de climat scolaire et de victimation auprès des lycéens menée en 2018²).

Le cybersexisme renvoie à un ensemble de cyberviolences à caractère sexiste et sexuel qui peuvent se traduire par des comportements, propos tenus en ligne dans le but d'insulter, d'humilier, d'injurier, de formuler des commentaires humiliants en lien avec l'apparence physique, le genre, l'orientation sexuelle, la sexualité, de propager des messages ou des rumeurs à caractère sexuel, de diffuser des images intimes sans accord, etc. Le cybersexisme s'appuie sur les stéréotypes de sexe, les rôles sociaux sexués attribués aux filles et aux garçons, les injonctions sur le corps ou la sexualité, qui pèsent plus lourdement sur les filles, mais aussi sur les garçons qui ne correspondraient pas aux normes de la masculinité dans ses représentations dominantes.

L'étude coordonnée en 2015-2016 par le Centre Hubertine Auclert³ (et réalisée par l'Observatoire Universitaire International Éducation et Prévention), qui

1 [Note d'information « 94 % des collégiens déclarent se sentir bien dans leur collège », n°17.30 – décembre 2017, DEPP.](#)

2 [Note d'information « résultats de l'enquête de climat scolaire et de victimation menée auprès des lycéens pour l'année scolaire 2017-2018 », n° 18.33 – décembre 2018, DEPP.](#)

3 [Synthèse de l'étude du Centre Hubertine Auclert sur le cybersexisme](#)

a concerné 12 établissements du second degré d'Ile de France et a porté sur le cybersexisme, montre qu'en ligne les violences sexistes et sexuelles se poursuivent et s'amplifient.

Quelques résultats de l'étude mettent en évidence les données suivantes :

- 20 % des filles (13 % pour les garçons) rapportent avoir été insultées en ligne sur leur apparence physique (poids, taille ou toute autre particularité physique);
- 17 % des filles (et 11 % des garçons) déclarent avoir été confrontées à des cyberviolences à caractère sexuel par le biais de photos, vidéos ou textos envoyés sous la contrainte et/ou diffusés sans l'accord et/ou reçus sans en avoir envie.

Les réseaux sociaux contribuent à la socialisation des adolescents, leur permettant d'être reconnus et les échanges en ligne passent fréquemment par le partage des photos et l'exposition des corps. Les règles de présentation de soi sont beaucoup plus codifiées et strictes pour les filles que pour les garçons qui peuvent y gagner en popularité quand les filles seront davantage insultées. Le cybersexisme touche davantage les filles, et il a des conséquences bien réelles sur la sphère personnelle, l'environnement scolaire et la sphère sociale et relationnelle.

Le cyberharcèlement est pénalisé depuis la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. La publication sur Internet d'un contenu sexuellement explicite sans le consentement de la personne concernée par les paroles ou les images est un délit prévu par la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique. La loi n° 2018-703 du 3 août 2018 pénalise le cyberharcèlement dit « de meute » quand plusieurs personnes participent à du cyberharcèlement, même par un seul acte, vis-à-vis d'une même victime.

La pornographie

La pornographie renvoie aux images de relations sexuelles purement génitales, sans consentement ni relations affectives affichées entre les partenaires. C'est l'accès à une sexualité, sans intimité, sans résistance ni séduction. C'est une représentation de zones génitales en gros plan, d'actes sexuels mis en scène et montrés dans les détails en effaçant tout environnement. Les corps y sont uniquement utilisés à des fins de recherche d'un plaisir qui apparaît omniprésent.

La pornographie sert l'économie et représente un marché mondial en extension. Les sites pornographiques dans le monde sont très nombreux et génèrent un chiffre d'affaires colossal.

La facilité d'accès aux images pornographiques au moyen d'Internet, sur les ordinateurs ou les téléphones portables, en fait pour les jeunes une source d'information. Chez les enfants, ces images peuvent faire effraction psychique et venir les envahir. S'ils sont en capacité d'en parler avec des adultes qui pourront les rassurer en leur expliquant que ces images ne sont pas appropriées à leur

âge et qu'ils n'y sont pas régulièrement confrontés, il n'y aura pas d'impact sur leur développement. Pour les adolescents, la consommation de pornographie est un comportement expérimenté par une majorité d'entre eux. Ils adolescents ont tendance à regarder ces images dans une optique d'apprentissage, alors que la pornographie ne répond pas à leurs questions, mais leur en pose d'autres. Néanmoins la pornographie n'est pas leur seule source d'information concernant la sexualité. Ils sont souvent convaincus que la pornographie est une fiction, mais que la sexualité mise en scène renvoie à la réalité. Le développement de la facilité d'accès à la pornographie et l'extension de ses codes dans les médias et la publicité ont sûrement une influence sur les comportements sexuels des jeunes et des adultes. Diverses études montrent qu'il n'existe pas de liens de causalité simples entre l'exposition à la pornographie et les comportements à risques chez les jeunes. Cela n'engendre pas non plus une plus grande précocité des rapports sexuels⁴. Les adolescents semblent avoir conscience de l'influence que peut avoir la pornographie sur leur sexualité, et il est important qu'il y ait une parole d'adulte à ce sujet, afin de les aider à analyser et à comprendre les rouages de ces images et leurs messages.

Une éducation non sexiste et l'apprentissage du respect de son corps doivent permettre notamment de développer des compétences psychosociales contribuant à créer des relations équilibrées et respectueuses de chacun.

Les images publicitaires

L'utilisation de la sexualité dans les médias est omniprésente dans les campagnes publicitaires. L'adéquation entre le produit à vendre et les images proposées est parfois très difficile à cerner. Utiliser la sexualité en publicité c'est promouvoir, en même temps que les produits, certaines valeurs et attitudes en matière de sexualité et de stéréotypes. On peut y voir une volonté de calquer le mécanisme d'achat sur le mécanisme du désir. La publicité tire parti de nos désirs, ce n'est pas uniquement un objet qui est promu, mais la valeur symbolique qui peut y être attachée.

La plupart des publicités qui mettent en scène des femmes et/ou des hommes évoquent plus ou moins ouvertement la division et la hiérarchie entre les sexes, relevant ainsi du sexisme en défaveur des femmes : femmes affichées sans lien avec le produit, femmes réduites à un rôle déterminé, disponibilité sexuelle des femmes soulignée, normes extrêmes de beauté ou de minceur à l'intention des corps féminins, etc.

Il ne saurait être question de diaboliser les images publicitaires faisant référence à la sexualité, mais plutôt d'amener les adolescents à en décoder le sens et la

⁴ Les données du Baromètre santé 2016 de Santé publique France montrent que l'âge médian au premier rapport sexuel est de 17,6 ans pour les filles et de 17 ans pour les garçons, quasiment le même depuis le début des années 2000 et sans différence notable selon le milieu social.

portée. L'analyse des messages permet de noter une absence de repères concernant le lieu, le temps, le contexte, ce qui facilite projection et identification. De la même façon, les notions de travail, d'argent, de consentement et les rapports de pouvoir entre les individus y sont représentés de manière stéréotypée. Et la sexualité est toujours présentée sous une forme fascinante, soulignée par des images de femme érotisée ou séductrice active.

Ce travail d'analyse et de « déconstruction » de l'image permet de développer l'esprit critique des adolescents et de les amener à décrypter le message médiatique implicite.

Liens vers :

- www.internetsanscrainte.fr
- www.netecoute.fr
- www.pointdecontact.net
- [Guide de prévention des cyberviolences en milieu scolaire](#)
- [Guide comportements sexistes et violences sexuelles : prévenir, repérer, agir](#)
- www.stop-cybersexisme.com



ÉDUCATION à la sexualité

Fiche thématique 8 La contraception

Repères / réflexions

Comment définir la contraception ?

La contraception regroupe l'ensemble des méthodes ayant pour but d'empêcher une grossesse non désirée. Une méthode contraceptive doit être à la fois efficace, réversible et dépourvue d'effets nocifs.

La stérilisation volontaire, possible en France pour les adultes dans le cadre légal, ne peut être considérée comme un moyen de contraception du fait de son irréversibilité.

La contraception d'urgence est une méthode de rattrapage à utiliser après un rapport sexuel non (ou mal) protégé pour éviter une grossesse non désirée.

En cas d'échec de contraception ou de rapport non protégé, le recours à une interruption volontaire de grossesse (IVG) est aussi accessible à toutes les femmes dans le cadre légal.

Une séance sur la contraception

L'objectif d'une séance au cours de laquelle seront abordées les questions de contraception n'est pas d'établir un catalogue des moyens de contraception efficaces. Les moyens de contraception et leurs modes d'action font partie du programme de SVT, en particulier en cycle 4.

La séquence sur la contraception s'inscrit dans la prévention, en relais des campagnes de santé publique. Il s'agira de travailler cette thématique dans les trois dimensions, biologique, psychoémotionnelle, juridique et sociale, pour permettre une meilleure appropriation des connaissances et l'acquisition de comportements responsables en soulignant l'importance du choix par chaque personne d'une méthode de contraception adaptée et acceptée, en lien avec son mode de vie.

La dimension biologique ne sera pas privilégiée, sans s'interdire de donner des informations si nécessaire. Par contre, l'accent sera porté sur l'accès à une démarche contraceptive à partir des freins ou des difficultés qui pourront être mis en évidence.

Les différents moyens de contraception

Il est important pour chaque intervenant d'avoir des connaissances sur les différents moyens de contraception.

Pilule contraceptive : elle contient une hormone (pilule progestative) ou deux hormones (pilule œstroprogestative). À prendre quotidiennement et à heure régulière, elle peut être prescrite par un médecin ou une sage-femme. Si la prescription date de moins d'un an, elle peut être renouvelée par un infirmier, une infirmière¹ (y compris infirmiers et infirmières exerçant dans les établissements d'enseignement du second degré), ou un pharmacien, une pharmacienne pour six mois.

Dispositif intra-utérin (DIU) ou stérilet : prescrit et posé par un professionnel de santé, d'une taille de 3 cm environ, il peut contenir du cuivre ou un progestatif. Il est efficace de 4 à 10 ans selon le modèle.

Patch contraceptif : c'est un timbre qui se colle sur la peau et contient deux hormones (œstrogène et progestatif) qui traversent la peau et passent dans la circulation sanguine, à renouveler 3 semaines d'affilée. La 4^{ème} semaine le patch n'est pas mis et apparaissent des règles. Il est prescrit par un médecin ou une sage-femme.

Implant contraceptif : petit bâtonnet de 4 cm de long et de 2 mm de large, prescrit et posé par un médecin ou une sage-femme et inséré sous la peau du bras. Il contient une hormone progestative qui supprime l'ovulation et peut être laissé en place 3 ans.

Anneau vaginal : anneau souple (prescrit par un médecin ou une sage-femme) à placer par la femme au fond du vagin, il est à laisser en place durant 3 semaines. La quatrième semaine arrivent les règles. Il contient deux hormones (œstrogène

¹ [Décret n° 2012-35 du 10 janvier 2012](#)

et progestatif) qui diffusent à travers la paroi vaginale et passent dans le sang.

Préservatif externe : en latex ou polyuréthane, il se déroule sur le sexe en érection et doit être retiré avant la fin de cette dernière. Il retient le sperme et empêche les contacts entre les muqueuses. Il doit être changé à chaque rapport sexuel. Il protège du VIH et des autres IST.

Préservatif interne : gaine en polyuréthane munie d'un anneau souple à chaque extrémité qui se place dans le vagin et empêche le passage des spermatozoïdes dans le vagin. Il peut être mis en place quelques heures avant le rapport sexuel. Il doit être changé à chaque rapport et protège du VIH et de la plupart des autres IST. Il ne faut pas utiliser à la fois préservatif interne et externe.

Spermicides : sous forme de crème, gel, ovules ou éponges, ils se placent dans le vagin avant le rapport sexuel. Ce sont des substances qui rendent inactifs ou détruisent les spermatozoïdes. Il est possible de les utiliser seuls, mais il est fortement recommandé de les utiliser en association avec une méthode comme le préservatif afin d'être protégée de manière plus efficace. Utilisés seuls leur efficacité est aléatoire : on constate 15 % d'échecs de contraception quand celui-ci est utilisé de façon rigoureuse² et il ne faut pas utiliser de savon (quel que soit le savon) 2h avant le premier rapport et 4h après celui-ci, les savons réduisant à néant l'efficacité du spermicide. Il est également déconseillé de prendre des bains dans les 4h qui suivent son utilisation.³

Les moyens de contraception présentés ci-dessus ont une bonne efficacité théorique, quand le contraceptif est utilisé parfaitement. Mais l'efficacité réelle d'un moyen de contraception dépend d'autres facteurs liés à l'individualité de chacun : moyen de contraception choisi ou imposé, mode de vie, partenaire(s), fréquence des relations sexuelles, impact de la norme sociale, familiale, etc.

L'objectif est de permettre à chacun et chacune d'être en mesure de choisir le moyen de contraception qui lui convient en fonction de ses caractéristiques personnelles. Les intervenants n'ont pas pour rôle de prescrire un moyen de contraception, mais il est néanmoins essentiel de rappeler le rôle du préservatif (interne ou externe) dans la protection vis-à-vis du VIH et des IST (cf. Fiche 10 - Prévention des IST et du VIH-sida). Il peut être associé à un autre moyen de contraception, c'est ce qu'on appelle la « double protection ».

Contraception d'urgence

La contraception d'urgence hormonale (appelée à tort « pilule du lendemain ») désigne une méthode contraceptive utilisable pour prévenir la survenue d'une

² Constat du collège national des gynécologues et des obstétriciens français (CNGOF).

³ Recommandations du CNGOF.

grossesse après un rapport sexuel non protégé. La pilule contraceptive d'urgence bloque ou retarde l'ovulation. C'est une méthode de rattrapage qui n'est pas destinée à être utilisée régulièrement.

La contraception hormonale d'urgence se présente sous forme d'un seul comprimé à prendre au plus tôt après le rapport sexuel et au plus tard dans les trois jours pour la contraception au levonorgestrel et dans les cinq jours pour la contraception à l'ulipristal acétate.

Les jeunes mineures peuvent se la procurer gratuitement et sans ordonnance auprès des infirmiers et infirmières scolaires, des pharmaciens, des centres de planification et des services d'urgences des hôpitaux.

Elle ne peut être utilisée comme moyen de contraception non pas en raison de son taux d'hormones, mais parce qu'elle n'est pas efficace à 100 %. Des prises successives de pilules d'urgence ne vont pas altérer la santé ni améliorer son efficacité. Par contre la contraception d'urgence peut être un premier pas vers une démarche contraceptive.

Une autre méthode de contraception d'urgence est la pose d'un dispositif intra-utérin (DIU) au cuivre dans les cinq jours suivant le rapport sexuel non protégé. Une fois posé, le stérilet peut rester en place et servir de moyen de contraception, y compris chez une personne qui n'a pas encore eu d'enfant.

Interruption volontaire de grossesse

L'article L 2212-1 du code de la santé publique stipule que la femme enceinte qui ne veut pas poursuivre une grossesse peut demander à un médecin l'interruption de sa grossesse. Cette interruption ne peut être pratiquée qu'avant la douzième semaine de grossesse. L'IVG peut être instrumentale ou médicamenteuse (jusqu'à la 5ème semaine de grossesse à domicile et la 7ème semaine de grossesse si elle est pratiquée dans un établissement de santé).

L'interruption volontaire de grossesse est accessible aux mineures dans le même cadre légal que pour les majeures. Elles ont cependant l'obligation d'être accompagnées par une personne majeure de leur choix si elles ne peuvent en parler à leurs parents ou n'obtiennent pas leur consentement. Les mineures ont l'obligation de participer à une consultation psycho-sociale préalable à l'IVG.

L'IVG est prise en charge à 100 %, et tous les actes nécessaires pour une IVG sont remboursables à 100 % (sans avance de frais pour une mineure non accompagnée par ses parents).

Adolescence, sexualité et contraception

L'adolescent vers 13-14 ans commence à s'interroger et à discuter sexualité avec ses camarades. Cependant les responsabilités qu'implique le fait d'avoir une relation sexuelle le préoccupent peu ou pas. A cet âge, la relation sexuelle est fréquemment perçue comme un acte passionné, spontané, d'affirmation ou de valorisation de soi, où la rationalisation, la planification ont rarement leur place. Discuter de contraception ou utiliser une méthode contraceptive pourrait entraver toute la poésie, le rêve, l'abandon total qu'implique une relation sexuelle. Par ailleurs, les adolescents perçoivent rarement une grossesse non désirée ou l'IVG et d'autres risques, comme étant une éventualité pour eux.

Dans l'enquête EnCLASS⁴ 2018, 62 % des adolescents déclarent avoir utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport sexuel, chiffre en baisse depuis l'enquête équivalente HBSC⁵ de 2014. Environ un élève sur trois dit avoir utilisé la pilule lors du dernier rapport sexuel.

Le paradoxe réside dans le fait que les adolescentes, comme les femmes adultes françaises, sont parmi celles au monde qui utilisent le plus les méthodes contraceptives modernes et efficaces, mais environ un tiers des femmes auront recours à l'IVG dans leur vie.

D'après la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DRESS), le taux global de recours à l'IVG en 2019 est en hausse, dans la continuité des hausses de 2017 et 2018. On compte 15,6 IVG pour 1000 femmes âgées de 15 à 49 ans en France métropolitaine et 28,2 dans les DROM. Le taux de recours chez les femmes de 15 à 19 ans est en nette baisse, et c'est parmi les femmes de 20 à 29 ans que les IVG sont les plus fréquentes.

Il apparaît que les grossesses non désirées ne sont pas dues d'une façon générale à un manque d'information ou de connaissances sur la contraception, ou à une absence d'utilisation d'un moyen contraceptif.⁶ D'où la nécessité d'axer les interventions sur les comportements et l'accompagnement à une meilleure appropriation de la nécessité de la contraception basée sur de réels choix personnels.

Accès à la contraception pour les mineurs

Dès 1974 les mineures ont eu la possibilité d'utiliser la contraception sans le consentement parental gratuitement et anonymement dans un centre de planification familiale (CPEF). Depuis, le principe de gratuité et de l'anonymat n'a cessé d'être affirmé par la loi.

4 EnCLASS : enquête nationale en collèges et en lycées chez les adolescents sur la santé et les substances auprès d'élèves de 11, 13 et 15 ans

5 HBSC : Health Behaviour in School-aged Children, enquête sur la santé des collégiens

6 Fiche 9. Désir d'enfant – Grossesses adolescentes – Parentalité et famille.

Évolution de la loi

Loi n° 2000-1209 du 13 décembre 2000 : autorise la délivrance de la contraception d'urgence aux mineures désirant garder le secret et son administration par les infirmières, aux élèves mineures et majeures des collèges et lycées, dans les cas d'urgence et de détresse caractérisée.

Loi n° 2001-468 du 4 juillet 2001 : réaffirmation des principes d'accès à la contraception. La prescription, la délivrance ou l'administration de contraceptifs aux mineurs n'est plus soumise au consentement des titulaires de l'autorité parentale ou du représentant légal.

Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 : associe de nouveaux professionnels dans le domaine de la contraception, les sages-femmes étant désormais autorisées à prescrire toute méthode contraceptive, les infirmiers et les pharmaciens à renouveler les prescriptions de contraceptifs oraux pour une durée, non renouvelable, de 6 mois maximum.

Loi n° 2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale : meilleure prise en charge financière, accès à une contraception choisie et adaptée pour tous, gratuite sur ordonnance pour les jeunes de 15 à 18 ans.

Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé : simplification des modalités de délivrance de la contraception d'urgence dans les collèges et lycées dans les infirmeries scolaires (suppression de la notion de détresse pour accéder à la contraception d'urgence).

Décret n° 2016-865 du 29 juin 2016 : prise en charge pour les mineures d'au moins quinze ans des frais d'examen de biologie, de consultation médicale annuelle et de suivi liés à la contraception, ainsi que les frais de pose et de retrait d'un dispositif intra-utérin.

Décret n° 2020-1090 du 25 août 2020 : suppression de la participation des assurées mineures aux frais relatifs à l'acquisition de contraceptifs pris en charge par l'assurance maladie. Les mineures de moins de 15 ans n'auront désormais plus à s'acquitter du ticket modérateur pour les consultations de médecins ou sages-femmes, les examens biologiques, les médicaments et les dispositifs contraceptifs.

Dans l'établissement scolaire : l'infirmier ou l'infirmière accueille, oriente voire délivre la contraception d'urgence, des préservatifs et peut renouveler une ordonnance de contraception datant de moins d'un an pour une durée de six mois.

Hors de l'établissement scolaire : les centres de planification réservent un accueil et un accompagnement spécifique, anonyme et gratuit aux adolescents, délivrent gratuitement des moyens de contraception ; les médecins peuvent délivrer une ordonnance pour un accès gratuit à la contraception pour les mineures de 15 à 18 ans.

Liens vers :

Numéro vert « Sexualités, contraception, IVG » 0800 08 11 11 : ce numéro permet d'être écouté, informé et orienté en fonction de ses besoins en matière de sexualité, contraception, avortement, violences, dépistages IST- VIH et orientation sexuelle. Écoute gratuite et confidentielle du lundi au samedi de 9h à 20h et du lundi au vendredi de 9h à 17h aux Antilles.

- [Onsexprime.fr](https://onsexprime.fr)
- www.choisirsacontraception.fr
- <https://www.planning-familial.org/fr>



ÉDUCATION à la sexualité

Fiche thématique 9

Désir d'enfant - Grossesses adolescentes - Parentalité et famille

Repères/réflexions

À l'adolescence, la sexualité est une composante de la construction des jeunes. Aujourd'hui, les premiers changements physiologiques liés à la puberté sont de plus en plus précoces – 10 ans et demi - 11 ans pour les filles et 12 – 13 ans pour les garçons. L'âge moyen des premières règles chez les filles est de 12 ans et demi, et celui de la maturité physiologique pour les garçons est de 13 ans et demi. Ces changements ne s'accompagnent pas aussi vite de la maturité psychique nécessaire à la prise de conscience du corps et des nouvelles capacités reproductrices. Les adolescents sont en capacité de se reproduire sans pour autant être aptes à anticiper les conséquences de leurs actes et à assumer la responsabilité liée à la parentalité.

Depuis plus de trente ans, les maternités précoces (définies comme les naissances de mères avant l'année de leurs vingt ans) sont rares et représentent moins de 3 % des naissances en France métropolitaine. En 2018, 1,2 % des nouveau-nés ont une mère de moins de vingt ans, et 0,3 % des naissances concernent un père de moins de vingt ans¹. Le taux de fécondité baisse très régulièrement chez les jeunes femmes de 15 à 19 ans : le nombre de naissances pour 100 femmes de 15 à 19 ans est passé de 0,92 en 2000 à 0,63 en 2016 (INSEE Focus n° 136 – décembre 2018).

¹ INSEE Première n° 1773 – septembre 2019.

Notre société attache de l'importance à la formation et à l'activité professionnelle des femmes, et l'âge moyen du premier enfant en France est de 28,5 ans actuellement (INSEE 2016). Ceci peut contribuer à expliquer le souhait des adolescentes de refuser une maternité précoce non planifiée pour se placer dans une conformité à l'environnement sociétal qui ne regarde pas avec beaucoup de bienveillance les grossesses chez les mineures.

Le nombre d'IVG, y compris chez les plus jeunes, ne s'explique pas principalement par un défaut de connaissance sur la contraception. Par conséquent, il ne suffit pas de fournir aux jeunes des informations sur la contraception, mais il est nécessaire de les accompagner dans la réflexion sur les dimensions affectives et sociales qui ont un impact sur la survenue d'une grossesse et la capacité à devenir parent.

Désir d'enfant, désir de grossesse, désir de maternité ou de paternité à l'adolescence

L'envie de grossesse, d'enfant ou de maternité et de paternité est un désir qui se joue dans la complexité de l'histoire personnelle. Certaines grossesses mineures peuvent être consciemment désirées et ne relèvent pas d'un accident ou d'un manque d'informations sur la contraception.

Quels sont alors les enjeux ? Il est possible d'en lister quelques-uns :

- vérifier que l'on n'est pas stérile ;
- être enceinte ;
- mettre un enfant au monde ;
- avoir un bébé à soi ;
- être assuré ou assurée d'un amour inconditionnel et définitif sans idée d'abandon ;
- remplir sa vie et se sentir adulte ;
- réparer ses propres manques affectifs ;
- faire mieux que ses parents ;
- acquérir un statut social d'adulte ;
- se séparer de ses parents.

La société actuelle reconnaît difficilement l'existence d'un désir d'enfant chez l'adolescent ou l'adolescente. La souffrance liée à cette absence de reconnaissance peut conduire en réaction à un passage à l'acte. Il existe une injonction paradoxale entre l'accès possible à une sexualité d'adulte et une attente sociale implicite de ne pas avoir d'enfant avant d'atteindre l'âge socialement acceptable pour être parent. En l'absence de cette reconnaissance du désir d'enfant, il est compliqué pour les jeunes de s'approprier une contraception qui leur permettrait de différer la réalisation de ce désir.

Les enquêtes montrent que les grossesses chez les jeunes mineures surviennent plutôt dans les milieux socio-économiques plus défavorisés, chez des filles qui ont de faibles attentes concernant leurs perspectives professionnelles et sont peu diplômées. Les enjeux sont d'acquérir un statut social, de pouvoir être valorisée, de bénéficier d'un meilleur soutien familial et/ou social.

Parentalité

Pour amener les jeunes à différer le désir d'enfant (qui reste le plus souvent du côté du fantasme), il faut pouvoir les faire réfléchir sur ce qu'implique l'arrivée d'un enfant et le rôle de parent.

On ne naît pas parent, on le devient. Cette fonction conduit à être responsable sur le plan familial et social, et demande d'acquérir des connaissances sur les besoins de l'enfant. C'est l'existence de l'enfant qui crée le fait de devenir mère ou père, mais la présence de l'enfant ne suffit pas à créer la fonction et la responsabilité de parent. Le fait d'avoir un bébé ne transforme pas un adolescent ou une adolescente en adulte.

Devenir parent constitue une étape cruciale qui nécessite une adaptation sur plusieurs plans, alors que l'adolescence est une période de transition majeure, entre le monde de l'enfance et le monde adulte. D'autre part, alors que l'adolescence est le moment d'une première quête identitaire, les jeunes parents sont quant à eux non seulement des adolescents devant assumer des responsabilités et des obligations d'adultes, mais aussi des femmes et des hommes en devenir appelés à s'investir rapidement dans leurs rôles de conjoints, de mère, de père. Par ailleurs, nombre d'entre eux devront concilier études et travail ou se verront dans la nécessité de choisir entre les deux. Il est donc important d'informer les jeunes des conséquences possibles de la grossesse et de la parentalité à l'adolescence.

Au thème du désir de grossesse sont associés des sentiments, des opinions et des jugements, ainsi que des questionnements d'ordre moral. Le rôle des intervenants doit permettre une réflexion qui fasse émerger les valeurs des jeunes, leurs besoins, leurs attentes, les ressources et moyens dont ils disposent et comment ils peuvent faire des choix en matière de contraception. L'objectif est de les amener à comprendre que la décision d'avoir ou non un enfant relève d'un choix éclairé et complexe.

Familles

La parentalité conduit à quelques réflexions autour de l'évolution du concept de famille. Notre société a pour caractéristique la multiplicité des univers familiaux et la diversité des liens de filiation et d'alliance. C'est une donnée sociologique

qu'il faut prendre en considération, car l'enfant, quelle que soit son origine familiale, reste de manière indélébile attaché d'une manière ou d'une autre à ses racines parentales et familiales.

En sociologie, la famille est une institution qui articule quatre liens :

- les liens conjugaux (mariage, pacs, concubinage, intra et extra conjugal);
- les liens de filiation (qui combinent les liens biologiques et généalogiques);
- les liens de fratrie (qui organisent les places entre les enfants);
- les liens de parenté (autres que les trois précédents cités).

Les dynamiques familiales les plus fréquemment rencontrées dans notre société contemporaine peuvent se repérer et être appréhendées tout en sachant que la réalité est forcément plus complexe et en évolution permanente sur ces 40 dernières années avec une diversité des modèles familiaux qu'il est nécessaire de prendre en compte.

Pour mener une réflexion plus étayée avec les adolescents, il conviendrait de mettre en lien cette approche avec les thématiques traitées en enseignement moral et civique ou en histoire, et avec l'évolution du code de la famille sur le sujet.



ÉDUCATION à la sexualité

Fiche thématique 10

Prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) et du VIH-sida

Repères / réflexions

La prise de risque à l'adolescence

Les conduites à risques, qui se manifestent à l'adolescence à des degrés divers en fonction des contextes, vont souvent de pair avec la recherche d'autonomie et d'indépendance. Elles peuvent présenter plusieurs enjeux :

- se distinguer des adultes ;
- apprendre à connaître les limites du pouvoir qu'on exerce sur son propre corps ;
- vouloir contrôler son environnement ;
- renforcer l'estime de soi par la victoire sur la peur et la difficulté ;
- faire corps avec le groupe des pairs, être mieux accepté ou admiré pour son courage.

C'est en définissant ses propres limites que l'adolescent s'affirme, construit son identité et qu'il se détermine au travers d'expériences personnelles faites de réussites et d'échecs. Pour se construire, l'adolescent a besoin de se confronter aux repères et aux limites que lui fixent les adultes.

La sexualité non protégée est rarement due à l'ignorance. Il n'en reste pas moins que l'influence de croyances et d'attitudes caractéristiques à cet âge doit être prise en compte :

- sentiment de toute puissance et d'invulnérabilité ;
- tentation de la prise de risque délibérée. La sexualité non protégée est plus fréquemment délibérément risquée que simplement accidentelle ;
- idéalisation du principe de confiance en l'autre ;
- difficulté d'affirmation de soi, s'accompagnant souvent de la crainte du jugement et du regard de l'autre ;
- opposition active au discours préventif de l'adulte, liée au désir de s'affirmer et de s'individualiser.

La maturation neurobiologique du cerveau des adolescents est en cours, ce qui participe au fait qu'ils ne réagissent pas forcément de façon optimum aux explications rationnelles et à une réflexion sur les conséquences de leurs actes. Ceci permet aussi de mieux saisir les raisons de leur vulnérabilité face aux substances psychoactives. La mauvaise anticipation de leurs effets inhibiteurs peut amener à des prises de risques. De la même façon, les opinions, les représentations sur le VIH¹ et sur l'utilisation de préservatifs peuvent faire obstacle à des comportements de prévention : les « a priori » concernant la fiabilité incertaine du préservatif, la diminution du plaisir sexuel, la perception négative par le ou la partenaire d'un rapport protégé, constituent des résistances aux attitudes de prévention, chez les filles comme chez les garçons.

Le sondage IFOP-Bilendi 2020 réalisé auprès des jeunes de 15 à 24 ans pour Sidaction sur l'information et la prévention du virus du Sida met en évidence que le sentiment d'information des jeunes sur le VIH/Sida se détériore. Fournir des connaissances sur le VIH reste indispensable. En 2020, 74% des jeunes s'estiment bien informés sur le VIH, alors qu'ils étaient 89% à considérer l'être en 2009.

32% considèrent avoir moins de risques que les autres d'être contaminés, soit un chiffre en hausse de 10 points par rapport à 2009. Ils sont 29 % à penser qu'il existe des médicaments pour guérir du sida, (13% en 2009). Et 93 % des jeunes pensent que le préservatif est efficace pour empêcher la transmission du VIH/sida (soit une perte de 5 points depuis 5 ans).

En raison même des caractéristiques liées à la prise de risques à l'adolescence, les informations données doivent être claires et cohérentes et les méthodes pédagogiques adaptées pour leur permettre de travailler sur leurs représentations. Les temps de réflexion et d'échanges s'accompagnent d'encouragements et de confiance dans la capacité des jeunes à intégrer des comportements de prévention : ils possèdent en effet des ressources, parfois sous-estimées des adultes, leur permettant de réussir et de se développer positivement sans nuire à leur santé. Le développement des compétences psychosociales dès leur plus jeune âge leur permet petit à petit la construction et l'apprentissage de la mise en œuvre de ces ressources.

¹ Virus de l'immunodéficience humaine.

Les infections sexuellement transmissibles (IST)

D'après les données de Santé publique France (bulletin de santé publique décembre 2020), les IST sont globalement à la hausse et de manière importante chez les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes. Les augmentations constatées peuvent en partie être expliquées par une augmentation du dépistage, mais sans doute aussi par une très probable augmentation de l'incidence.

Les infections à gonocoque : leur nombre a augmenté de 21% par rapport à 2017. Cette augmentation est plus marquée chez les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) (+29%), on constate une légère diminution chez les personnes hétérosexuelles (-4%). L'augmentation observée chez les personnes hétérosexuelles est concentrée dans les départements français d'Amérique. Les hommes sont globalement plus touchés que les femmes, et les tranches d'âge les plus concernées sont celles des moins de 30 ans.

Les infections à Chlamydia : le nombre de diagnostics d'infections est en augmentation. Les femmes sont plus touchées que les hommes, particulièrement la tranche d'âge 15-24 ans.

La syphilis : le nombre de diagnostics concernant la syphilis récente (contamination datant de moins d'un an), qui était stable entre 2016 et 2018, a diminué en 2019. Les personnes diagnostiquées pour une syphilis récente sont principalement des HSH (79%).

Le VIH-Sida

D'après le bulletin de santé publique édité en décembre 2020 par Santé publique France concernant la surveillance du VIH en 2019, le nombre total de découvertes de séropositivité, après avoir diminué de façon significative entre 2014 et 2018, s'est stabilisé en 2019. Les hommes ayant des rapports sexuels avec les hommes et les personnes hétérosexuelles nées à l'étranger restent les 2 groupes les plus touchés et représentent respectivement 43% et 37% des découvertes de séropositivité déclarées entre janvier 2019 et septembre 2020. Parmi les HSH ayant découvert leur séropositivité, les moins de 25 ans représentent 13% des découvertes. Les personnes hétérosexuelles nées en France représentent 14% du total des cas, les personnes usagères de drogues injectables 2% et les personnes trans contaminées par rapports sexuels 2%.

Une stratégie de prévention diversifiée

Le préservatif (externe comme interne) reste toujours le moyen le moins cher, le plus facile d'accès pour se protéger du VIH et des autres IST. Bien utilisé, il est

une composante essentielle d'une stratégie de prévention complète, efficace et durable. L'utilisation du préservatif prend place aujourd'hui au sein d'une stratégie de prévention combinée qui comprend aussi le dépistage, large et si besoin régulièrement répété, ainsi que le traitement comme prévention, le traitement post-exposition et le traitement pré-exposition au VIH.

Le traitement antirétroviral qui est donné aux personnes porteuses du VIH fait disparaître le virus du sang, on dit que la charge virale est indétectable. Une personne correctement traitée depuis plusieurs mois et qui prend son traitement tous les jours ne peut plus contaminer ses partenaires, même en cas de relation sexuelle non protégée. C'est ce qu'on appelle le traitement comme prévention, ou TasP (pour l'expression Treatment As Prevention).

En prenant un traitement antirétroviral (trithérapie), dans les heures qui suivent une situation à risque (rapports non protégés avec un ou une partenaire dont on ignore le statut par rapport au VIH, accident d'exposition professionnelle pour un personnel de santé), et en le poursuivant pendant un mois, le risque d'être contaminé est réduit de plus de 90%. C'est ce qui est appelé le traitement post-exposition (TPE), qui doit démarrer au mieux dans les quatre heures qui suivent l'exposition, et au plus tard jusqu'à 48 heures après l'exposition.

Pour les personnes très exposées, le traitement avant l'exposition au VIH, la PrEP², peut être proposé à celles qui ne sont pas porteuses du virus. En France, possible depuis 2016 et remboursée, la PrEP a été pour le moment majoritairement prescrite à des hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes, car le risque d'avoir un partenaire sexuel contaminé et non traité est plus de 200 fois plus important que chez les hétérosexuels³. Les premières études ont montré une efficacité excellente de la PrEP par rapport au VIH. Elle ne remplace pas le préservatif, notamment parce que la PrEP ne protège pas contre les autres IST.

Pour l'ONUSIDA (Programme commun des Nations Unies sur le VIH / SIDA), l'objectif est d'accélérer la riposte pour mettre fin à l'épidémie de VIH/sida en tant que menace de santé publique en 2030. Pour cela, les pays sont invités à utiliser les puissants outils disponibles, se responsabiliser mutuellement par rapport aux résultats et s'assurer que personne n'est laissé pour compte.

Liens vers :

- [Prévention des infections sexuellement transmissibles et du VIH-sida à l'Ecole](#) (Portail Eduscol)
- www.sidaction.org
- www.lecrips.net : site du CRIPS Ile de France
- www.sida-info-service.org
- www.aides.org

² Abréviation de prophylaxie pré-exposition.

³ [Le VIH en 2019, les clefs pour comprendre, Centre régional d'information et de prévention du sida et pour la santé des jeunes \(CRIPS\) d'Ile-de-France et Agence régionale de santé d'Ile-de-France.](#)



ÉDUCATION à la sexualité

Fiche thématique 11

Pornographie et adolescents

Repères/réflexions

La reproduction de normes très stéréotypées concernant les comportements masculins et féminins et la hiérarchie liée au genre peut expliquer la crainte des adultes vis-à-vis du visionnage par les jeunes d'images pornographiques. L'influence d'une présentation de la sexualité sans échange, sans relationnel autre que sexuel et parfois en l'absence de toute expression relative au consentement alimente cette défiance.

Elle est sans doute également en lien avec une inquiétude plus vaste de perte du contrôle sur leur éducation : inquiétude face à une sexualité indépendante, à Internet, aux jeux vidéo, aux réseaux sociaux et à la pornographie qui va de pair avec une crainte de la perte des valeurs et d'une certaine incertitude sur ce qui est à transmettre.

En 1908, Émile Pourésy écrivait dans son livre *La gangrène pornographique* que « La précocité sexuelle, dont la pornographie est la cause première, tend à produire des générations incapables d'énergie, de virilité et de volonté » et « Si nous voulons arracher la jeunesse à l'oppression du vice et aux tentations du crime, combattons à outrance la pornographie ». La peur d'une perte de contrôle sur la jeunesse et sa sexualité en lien avec la pornographie reste présente à toute époque.

Pourtant l'âge médian au premier rapport sexuel des jeunes n'a pas connu de variation significative depuis trente ans : il est de 17 ans pour les garçons et de 17,6 ans pour les filles nées entre 1996 et 1998 (Baromètre santé 2016 de Santé publique France). Et ces premiers rapports sont protégés dans la majorité des situations, un préservatif est utilisé dans 85 % des cas. Dans cette même enquête, 6,9 % des filles et 16,5 % des garçons déclarent avoir eu leur premier rapport sexuel avant l'âge de 15 ans. Cet indicateur n'a subi aucune modification notable depuis 40 ans.

Les représentations de la sexualité, organes génitaux ou pratiques sexuelles, ne sont pas récentes dans l'histoire de l'humanité. Depuis la préhistoire sur les parois des grottes ornées, en passant par l'antiquité gréco-latine jusqu'à nos sociétés modernes, ces représentations existent sous forme de dessins, fresque, graffiti, peintures, bas-reliefs, etc.

Comme tout média, la pornographie est un vecteur de l'imaginaire collectif, de ses stéréotypes et de ses fantasmes. Il ne s'agit pas de nier l'influence de la pornographie sur les croyances et comportements sexuels, mais ceci est pondéré par des facteurs externes et internes propres à chaque personne qui vont lui permettre de construire son rapport singulier à la sexualité.

La pornographie n'est ni la seule ni la principale source d'éducation à la sexualité des jeunes. Elle peut avoir un fort impact émotionnel, mais elle n'implante pas des préjugés sexistes sur un terrain vierge. En effet, les représentations des stéréotypes de sexe sont présentes dans bien d'autres médias (cinéma, télévision, films) ou activités (musique, jeux vidéo), à l'école, dans les groupes de pairs. Les adolescents ont aussi d'autres sources d'information sur la sexualité, tels que des sites d'information ou de sensibilisation sur Internet, des campagnes de prévention. Ils rencontrent des adultes qui les accompagnent dans l'élaboration de leur réflexion. Ils construisent donc leur rapport à la masculinité et à la féminité depuis leur enfance au travers de la multiplicité de ces sources qui vont leur permettre de repérer les stéréotypes de sexe présents dans l'ensemble de la société, de s'y conformer ou de les mettre à distance. La pornographie est une dimension de la construction de leur sexualité parmi d'autres qu'il faut les inviter à replacer dans ce contexte pour faire émerger une pensée critique.

Les recherches scientifiques ne permettent pas d'établir un lien de causalité certain entre consommation de contenus pornographiques et comportements sexuels problématiques et/ou violents. Ce sont davantage les profils psychologiques des personnes concernées qui pourraient entrer en ligne de compte. Le visionnage de pornographie ne serait qu'un déclencheur de comportements violents ou inadaptés déjà latents.

Le principal danger réside dans la jeunesse des premières visites : les enfants sont plus vulnérables aux images pornographiques qui peuvent faire effraction psychique et s'avérer envahissantes si aucune parole d'adulte ne vient permettre à ces jeunes de verbaliser sur ce qu'ils ont pu voir. En effet, chez l'enfant prépubère, avoir accès à des contenus pornographiques (le plus souvent de façon non intentionnelle) est souvent vécu comme choquant et déstabilisant. Ces contenus ne font pas sens pour lui, car il n'a pas les mêmes enjeux sexuels que les adolescents ou les adultes. Pour donner du sens, certains enfants vont avoir envie de revoir ces images, faire des cauchemars ou bien encore tenter de reproduire les actes qu'ils ont vus avec des camarades. Une parole apaisante et rassurante d'adulte, qui pourra expliquer que ces contenus ne sont pas adaptés à son âge et concernent les adultes vient sécuriser et soulager l'enfant. S'il n'est

pas régulièrement exposé à des images pornographiques, il n'en résultera aucun psychotraumatisme.

Internet pour s'informer sur la sexualité

La sexualité est un questionnement tout à fait normal de la période de l'adolescence, qui entraîne une curiosité sur le sujet et amène les jeunes à chercher des images là où ils savent pouvoir en trouver, dans l'attente d'un mode d'emploi qu'ils pourraient reproduire ou de réponses à leurs questionnements concernant la sexualité.

Internet se présente comme une source d'information anonyme et toujours disponible, particulièrement intéressante pour la sexualité en raison de la gêne qui peut exister lorsque ce sujet est abordé avec d'autres. Sites, forums, articles de vulgarisation médicale comme images pornographiques sont utilisés avec une plus ou moins grande lucidité quant à la fiabilité des contenus.

Les usages d'Internet concernant la sexualité à l'adolescence sont multiples : recherche d'informations sur le fonctionnement biologique du corps, sur la contraception, l'IVG, et les IST, mais aussi questionnements sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, les pratiques sexuelles. Des discussions sur la sexualité dans les forums contribuent à leur socialisation sexuelle.

Les informations obtenues, les images visionnées et les échanges sur le sujet peuvent fonctionner comme des pressions, des rappels à la norme concernant le corps et les performances sexuelles. Les jeunes se questionnent beaucoup sur la normalité et cherchent à se situer par rapport au groupe de pairs de leur génération, l'identification à des modèles étant une étape importante de leur développement.

La pornographie présente un modèle de sexualité basé sur la consommation et la performance. Par conséquent, le visionnage d'images pornographiques peut entraîner le développement d'une angoisse de la performance chez l'adolescent.

Un accès facilité aux images pornographiques

Depuis plusieurs années, Internet a permis aux adolescents d'accéder en toute simplicité aux images pornographiques, situation inédite par son ampleur, facilitée par l'implantation d'une industrie très lucrative en forte croissance. En outre, le téléchargement des images, vidéos, films, clips pornographiques peut se faire très aisément sur tout type d'écran connecté à Internet.

L'étude réalisée par l'IFOP en 2017 pour l'Observatoire de la Parentalité et de l'Éducation Numérique (OPEN) sur un échantillon représentatif de 1005 personnes âgées de 15 à 17 ans met en évidence que 63 % des hommes versus

37 % des femmes ont été sur un site Internet pour y voir des films ou des images pornographiques, données chiffrées en augmentation (plus sensiblement pour les filles) depuis 2013. 10 % des personnes de sexe masculin disent visionner une vidéo pornographique une fois par semaine contre 2 % pour les personnes de sexe féminin. La grande majorité des jeunes a visionné son premier film pornographique entre 13 et 15 ans (72 % des garçons versus 61 % des filles).

Parmi les adolescents ayant regardé des images pornographiques, soit 52 % de l'échantillon, 48 % des hommes et 37 % des femmes disent que les vidéos pornographiques qu'ils ont vues ont participé à l'apprentissage de leur sexualité.

D'une façon générale, les garçons partagent des normes de virilité qui banalisent la consommation et la circulation des images pornographiques. Ils remettent rarement en cause les représentations de la sexualité qu'elles véhiculent et auxquelles ils sont exposés dès le collège. En revanche, les filles jugent le plus souvent ces images comme intrusives, agressives et provoquant du dégoût. Elles entretiennent ainsi un regard plutôt négatif sur la sexualité.

En outre, les adolescents peuvent être confrontés involontairement à un contenu pornographique en ligne, en particulier en fréquentant des sites de streaming illégaux. Le chemin d'accès à certains contenus vidéo en ligne peut être saturé d'images pornographiques. L'office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication recense les signalements et relaie les informations concernant les sites susceptibles d'heurter la sensibilité d'un mineur. Les logiciels de filtrage permettent également de limiter l'accès des adolescents à certains contenus. Dans le cadre de l'éducation aux médias (EMC et EMI), un travail peut être proposé aux élèves pour leur apprendre à s'orienter sur Internet en toute sécurité.

Émergence de nouvelles pratiques : le sexting chez les adolescents

La possibilité de se mettre en scène soi et avec d'autres, éventuellement dans un registre pornographique, qui est apparue plus récemment dans les pratiques des adolescents interroge. Le sexting correspond à l'envoi de messages textes, audio, de photos ou vidéos sexuellement explicites au moyen de réseaux sociaux, blogs, messageries instantanées et applications mobiles dédiées. Le terme sexting est peu usité par les adolescents aujourd'hui qui utilisent le plus souvent, pour parler de cette pratique, le terme de « nudes ».

Si le sexting n'est pas problématique en soi (il peut faire partie intégrante des expérimentations propres à l'adolescence), il comporte néanmoins certains risques. Le destinataire peut briser la relation de confiance et prendre l'initiative de l'envoi et du partage des contenus sans avoir obtenu le consentement de la personne concernée, avec des conséquences potentiellement importantes sur la construction des adolescents et sur leur bien-être.

L'étude sociologique effectuée par le centre Hubertine Auclert en 2016 auprès de 1127 adolescents franciliens de 12 à 15 ans met en évidence que le cybersexisme n'est ni rare ni anodin. Le cybersexisme y est ainsi défini : « il désigne les violences qui se déploient dans le cyberespace dans le but d'insulter, harceler, humilier, répandre des rumeurs, ostraciser, exercer une coercition externe et qui contaminent l'espace en présentiel (hors ligne) ou inversement ». L'étude montre que le cybersexisme touche davantage les filles, mais qu'il participe au maintien des normes de masculinité et de féminité. Les filles sont réduites à leur apparence physique et doivent se montrer désirables, mais aussi faire preuve de leur respectabilité. Leurs photos mises en ligne sont davantage commentées que celles des garçons, par les jeunes des deux sexes. Les règles de présentation de soi des garçons sont moins codifiées et moins strictes, ils doivent faire preuve de leur masculinité et de leur hétérosexualité. Le cybersexisme comme le cyberharcèlement peut engendrer des impacts néfastes sur les victimes : perte d'estime de soi, désespoir, mise à l'écart du groupe de pairs, peur de venir à l'école, rupture des relations, idées suicidaires.

Comme le cybersexisme se déroule dans un espace virtuel, il échappe à la connaissance et au contrôle des adultes et la dissémination grâce à Internet est extrêmement rapide.

Des actions de prévention à l'école

Les séances d'éducation à la sexualité sont sans nul doute un temps privilégié pour accompagner les jeunes dans une réflexion sur la pornographie et les échanges par Internet de contenus sexualisés les concernant. Éduquer à la sexualité c'est repérer les stéréotypes de sexe pour pouvoir s'en distancier, mais également parler des rapports sociaux de genre et de la construction d'une sexualité égalitaire et respectueuse.

Le rappel du cadre légal est indispensable. L'interdiction de l'accès des mineurs à la pornographie est inscrite dans le Code pénal (article 227-22). L'article 227-23 du Code pénal dispose que « le fait, en vue de sa diffusion, de fixer, d'enregistrer ou de transmettre l'image ou la représentation d'un mineur lorsque cette image ou cette représentation présente un caractère pornographique est puni de cinq ans ». Et l'article 226-2-1 vient préciser que la diffusion de tout enregistrement ou de tout document portant sur des paroles ou des images présentant un caractère sexuel est interdit en l'absence d'accord de la personne. En outre, l'interdiction de l'usage du téléphone portable et de tout autre équipement terminal de communications électronique dans l'enceinte des écoles et des collèges depuis la rentrée 2018 est un outil pour lutter contre les problèmes liés à la captation et à la diffusion d'images et de vidéos sur les réseaux sociaux notamment.

Les adolescents sont devenus eux-mêmes des producteurs d'images et peuvent développer un œil pertinent sur ce qui leur est montré. Dans le cadre de

l'éducation aux médias et à l'information, l'enseignant peut faire travailler les élèves sur l'importance d'acquérir une posture critique face aux images. Des échanges et des explications leur permettent de réfléchir et de comprendre en quoi les films pornographiques sont du cinéma et non une représentation de la réalité de la sexualité. En effet, ces échanges permettent de rappeler que la pornographie met en scène une sexualité de la performance, basée sur les stéréotypes de sexe, la domination masculine, la disponibilité féminine et qu'elle utilise trucages et montage d'images.

Les jeunes qui ont la possibilité d'échanger avec des adultes sur ce sujet seront en capacité de prendre de la distance par rapport à ces images et développer leur esprit critique. Les personnalités les plus fragiles pourront avoir plus de mal à faire la part des choses.

Le contrôle de l'accès à la pornographie des adolescents est extrêmement difficile, voire impossible à mettre en œuvre en l'état actuel des technologies. Une des façons les plus constructives pour lutter contre la reproduction de normes et de la hiérarchie du genre est sans doute d'élaborer une posture éducative favorisant l'analyse critique des stéréotypes sexistes dans les médias. Les effets du visionnage de la pornographie sont liés aux ressources d'interprétation qui vont pouvoir être mises en œuvre pour donner du sens aux représentations. Se focaliser uniquement sur les risques et les dangers empêche ce travail de réflexion sur les représentations. Il est essentiel d'amener les jeunes à réfléchir sur le désir et le sens du désir avec lesquels ils ne sont pas encore au clair et en favoriser l'appropriation individuelle, accompagnant cette réflexion de la promotion de l'empathie.

Des techniques d'animation adaptées à l'âge avec des objectifs pertinents permettent de venir questionner ces représentations.

Les parents restent des interlocuteurs essentiels pour les adolescents dans leur rapport aux médias, aux images, et aux normes de comportement en matière de sexualité, d'une façon explicite ou implicite. Même si c'est un sujet qui peut paraître difficile à questionner pour un grand nombre de parents en respectant l'intimité des jeunes, les questions de respect du corps, de soi et de l'autre quel que soit son sexe, l'attention à l'expression des émotions, l'égalité des individus peuvent être des thèmes plus aisés à aborder dans les familles dans un dialogue confiant.

Face aux difficultés des jeunes à repérer sur Internet les sites fiables, les professionnels ont un rôle à jouer pour promouvoir le recours à Internet et le repérage des sites délivrant une information exacte et adaptée au public.

Il n'y a pas une seule bonne source d'informations à un temps donné, mais c'est une progression, une accumulation de connaissances et de compétences, de rencontres avec des personnes ressources qui vont permettre à chaque jeune de se construire au fur et à mesure.

Liens vers :

Outre le portail éducation à la sexualité sur éducol, d'autres pages éducol ou sites peuvent être utiles pour la mise en place de séances d'éducation à la sexualité :

- [le portail éducol égalité filles-garçons](#)
- [le guide « prévention des cyberviolences en milieu scolaire » de l'Éducation nationale](#)
- [le site « Non au harcèlement » et notamment sa campagne de sensibilisation « Une photo c'est perso, la partager c'est harceler »](#)
- [le site du centre Hubertine Auclert et son portail dédié à la prévention du cybersexisme](#)
- [le site « matilda.education »](#)
- l'article de l'INJEP [« L'intimité et la sexualité en ligne à l'adolescence »](#) (octobre 2018)



ÉDUCATION à la sexualité

Fiche thématique 12

Premières manifestations de la puberté : les règles, les érections et les éjaculations

Repères/réflexions

Ce sont des sujets qui sont souvent associés à des temps d'échanges sur la puberté en séance d'éducation à la sexualité, sujets qu'il est important de traiter aussi bien avec les filles qu'avec les garçons, quelle que soit la situation de groupe.

En cycle 3, en sciences et technologie, les élèves identifient les changements du corps au moment de la puberté et abordent les modifications comportementales et physiologiques de la puberté. Au cycle 4, en sciences de la vie et de la terre, le fonctionnement des appareils reproducteurs (y compris les contrôles hormonaux) est relié aux principes de la maîtrise de la reproduction. Durant les séances d'éducation à la sexualité, il est possible de s'appuyer sur les connaissances des élèves et de préciser avec eux ce qui a pu éventuellement ne pas être compris durant les temps d'enseignement disciplinaire.

Il est pertinent et indispensable de prendre en considération ces thématiques dans les trois dimensions de la sexualité humaine : biologique, psycho-émotionnelle et sociale.

Aborder le sujet des menstruations (ou règles)

Dans la dimension biologique

En maintenant les échanges dans la sphère publique, la question des règles conduit à parler de la manière dont il va être possible d'absorber le flux sanguin. Des échanges sont proposés sur les différents types de protections hygiéniques : les protections jetables (serviettes et tampons), et les protections durables (les serviettes hygiéniques lavables, la culotte menstruelle, conçue pour être anti-fuites et facilement lavable, mais aussi la coupe menstruelle qui s'insère dans le vagin pour recueillir le sang des règles). Le manque de transparence sur la composition des protections périodiques jetables et leur éventuelle toxicité entraînent une utilisation de plus en plus marquée des protections durables qui sont valorisées comme générant moins de gaspillage. Les différents types de protection sont montrés et manipulés par les élèves en vue d'une familiarisation. Dans l'établissement scolaire sont mentionnés les lieux où il est possible de se procurer une protection périodique en cas de besoin.

Le syndrome du choc toxique, maladie infectieuse rare, mais grave provoquée par une bactérie, sera évoqué. En cas d'utilisation de tampon ou de coupe menstruelle, si les symptômes du choc toxique apparaissent (proches de ceux de la grippe, fièvre soudaine, vomissements, douleurs musculaires, éruption cutanée) il faut immédiatement retirer le tampon ou la coupe et consulter un médecin en l'informant. Il est préférable d'utiliser des tampons avec la capacité la plus faible adaptée au flux menstruel et ne pas garder un tampon ou une coupe plus de quatre à six heures.

Dans la dimension psycho-émotionnelle

Il est pertinent de favoriser l'expression des ressentis et des émotions des jeunes filles face à l'arrivée prochaine des règles pour les plus jeunes, l'inquiétude que cela peut susciter, vis-à-vis de leurs règles lorsqu'elles les ont déjà (ressentis positifs comme négatifs), sans intrusion dans l'intimité. Les garçons sont aussi invités à exprimer leurs ressentis, rarement positifs concernant les règles, mais cela contribue à travailler sur les représentations et le respect du corps de l'autre.

Dans la dimension sociale

C'est le champ le plus intéressant à traiter, car il est très peu abordé dans d'autres circonstances et les élèves ont plus de difficultés à le percevoir.

On peut relever quelques pistes de réflexion :

- ce qui se passe du côté des filles : les parents sont aujourd'hui invités à prévenir les enfants des transformations pubertaires, et les mères le font le plus souvent pour leurs filles. Le discours est fréquemment paradoxal : les règles sont présentées comme quelque chose de positif et d'important parce que c'est un signe que la jeune fille grandit, devient « femme », et va pouvoir avoir des enfants en temps voulu. Mais c'est aussi une source de honte, de

souillure, de dégoût car c'est quelque chose qu'il faut absolument cacher (pas de taches visibles, pas de serviettes qui traînent). Ce sang est vécu comme un déchet (les jeunes filles parlent souvent d'un sang sale, d'un vagin noir et qui sent mauvais). Moins les filles sont informées de l'arrivée de ces règles, plus elles garderont de cette première fois le souvenir d'une expérience négative. Dans les familles les jeunes filles sont plutôt incitées à utiliser des serviettes que des tampons, ce qui peut les priver de certaines activités et renforcer le ressenti de contrainte. En outre les douleurs des règles sont souvent vécues comme une fatalité sans solution. Le statut féminin est ainsi vécu comme très contraignant et peu enviable, et cela s'inscrit de façon durable dans la tête des jeunes filles.

- Ce qui se passe du côté des garçons : d'une façon générale, on constate une méconnaissance des règles, car c'est un sujet dont on ne leur parle que très peu avec eux en famille. Ils ont des représentations souvent erronées de ce que sont les règles (perte d'énormes quantités de sang par exemple) et sont persuadés que lorsque les filles sont de mauvaise humeur c'est inévitablement parce qu'elles sont leurs règles. Ils se moquent facilement des filles à ce sujet.
- Ce qui se passe dans le champ sociétal : les règles sont un sujet tabou, il y a une chape de plomb sur le sang menstruel qu'on ne doit pas voir. Il existe de nombreuses expressions pour ne pas mettre les mots exacts sur les menstruations (des « ragnagnas » au « je suis indisposée » en passant par « l'arrivée des Anglais »).

Dans les publicités pour les serviettes hygiéniques, le sang est souvent de couleur bleue. On peut noter l'absence de normes sanitaires pour tout type de protection contrairement à tout produit cosmétique en contact avec des muqueuses.

Les religions ont joué un rôle négatif dans la vision péjorative des règles. Elles ont pu favoriser une mise à l'écart des femmes durant leurs règles, une association entre la période des règles et l'impureté que l'on retrouve dans de nombreuses cultures. Il faudrait ainsi éviter tout rapport sexuel pendant les règles et prendre un bain purificateur à la fin. Dans le champ social persistent des traces de ces idées : les femmes ne pourraient assurer certains métiers (ceux qui font jaillir ou risqueraient de faire jaillir du sang entre autres), et quand elles ont leurs règles elles pourraient faire rater une mayonnaise, dérégler une boussole ou faire tourner du vin.

Les ressentis et expériences des menstruations sont personnels pour chaque femme, et pourtant nombre de personnes sont persuadées que les humeurs des femmes sont totalement corrélées à leurs hormones. Partant de là, leurs comportements, leurs choix, et prises de décisions pourraient être fluctuants en fonction de la période de leur cycle et par conséquent manquer de fiabilité. Ces conceptions sont totalement stéréotypées, défavorables aux femmes face aux hommes, et aucune étude ne vient étayer ces représentations qui persistent.

La question de la précarité menstruelle, à savoir le manque de moyens financiers pour se procurer régulièrement des protections hygiéniques, doit être évoquée. Une enquête IFOP réalisée en 2019 pour l'association Dons solidaires révèle que 10 % des femmes ont renoncé à changer de protections hygiéniques aussi souvent que nécessaire pour elle ou pour leur fille par manque d'argent, et que 6 % des filles des répondantes ont manqué des cours parce qu'elles n'avaient pas de protections hygiéniques. Le manque de protections hygiéniques a un impact sur la santé physique et psychique, sur la vie sociale, et sur la scolarité pour les filles. Longtemps tabou, alors même qu'il s'agit de produits de première nécessité, cet enjeu a émergé dans le débat public. Aucune fille ou femme ne devrait à avoir à s'inquiéter pour l'achat de ses prochaines protections périodiques. Aborder ce sujet, dans le respect de l'intimité et de la vie privée, contribue à favoriser le bien-être et la santé des élèves et à lutter contre l'exclusion et les ressentis de honte ou de culpabilité. Il est important de pouvoir citer des lieux où les jeunes filles peuvent se procurer des protections hygiéniques gratuitement et en toute discrétion. Un certain nombre d'établissements scolaires sont en train de s'équiper de distributeurs en libre accès.

Aborder le sujet des premières érections et éjaculations

Dans la dimension biologique

Les érections spontanées, espacées au début de la puberté, deviennent ensuite de plus en plus fréquentes. Elles peuvent être liées à une excitation sexuelle, mais aussi avoir lieu à un moment où l'adolescent ne s'y attend pas, en dehors de toute situation érotique ; elles se relâchent spontanément en peu de temps. Les érections involontaires pendant le sommeil et le matin au réveil sont un phénomène courant et normal et peuvent se produire au-delà de la période pubertaire.

Les érections spontanées nocturnes peuvent être suivies d'une éjaculation. Les premières éjaculations qui se produisent la nuit commencent en général un ou deux ans après les premiers signes de la puberté, au moment où démarre la production des spermatozoïdes, avant les premières relations sexuelles. Elles étaient autrefois nommées « pollution nocturne », expression à bannir au vu de sa connotation péjorative. Leur déclenchement n'est pas contrôlé, elles peuvent être liées ou non à un rêve pour lequel il n'y a aucun souvenir. C'est un signe de maturité sexuelle, les organes reproducteurs deviennent fonctionnels.

Le sperme et l'urine sont émis par le même canal, l'urètre, mais jamais en même temps. Il est impossible d'éjaculer et d'uriner en même temps. Quand l'éjaculation se produit, il y a une hyperpression sur le col de la vessie qui se ferme et rend impossible la miction.

Dans la dimension psycho-émotionnelle

Les premières éjaculations peuvent être vécues comme un événement inquiétant par les adolescents. Il peut être déstabilisant pour eux de se réveiller et de se sentir mouillés. Au-delà de la sensation d'inconfort, un sentiment de honte, ou même de culpabilité peut être ressenti. Il est opportun de rassurer les adolescents, de leur rappeler qu'il s'agit d'une fonction naturelle du corps.

Certains jeunes, particulièrement ceux en situation de handicap, se posent la question de l'origine du liquide qui a été émis durant la nuit et sont persuadés qu'ils ont uriné.

Parmi les jeunes, certains pourront s'inquiéter de ne pas avoir d'éjaculations nocturnes et auront aussi besoin d'être rassurés quant à leur normalité.

Dans la dimension sociale

Si les jeunes filles sont souvent averties par leurs mères de l'arrivée future de leurs règles, les jeunes garçons ont souvent moins d'interlocuteurs familiaux qui les informent sur les possibles érections et éjaculations nocturnes. Ceci vient souligner l'importance pour eux de rencontrer des adultes en capacité d'échanger sereinement avec eux sur les transformations pubertaires.

Les jeunes adolescentes se posent des questions concernant les érections spontanées des garçons qu'elles peuvent parfois surprendre comme par exemple à la piscine. Des connaissances leur seront apportées pour une meilleure compréhension de ce phénomène, en particulier sur le fait qu'une érection peut survenir de manière spontanée à n'importe quel moment et que cela ne signifie pas que le garçon a envie (voire besoin) d'avoir une relation sexuelle. Mais qu'il est bien conscient de ce qui lui arrive et qu'il peut ne pas se sentir très à l'aise dans cette situation.

Certains courants religieux prônent le contrôle du corps et des éjaculations qui peuvent être considérées comme signe d'impureté, liées à des pensées concernant des actes charnels illicites ou assimilables à un acte de masturbation. L'absence d'interprétation et de jugement moral quant aux éjaculations nocturnes de la part des intervenants en éducation à la sexualité permettra aux adolescents de vivre avec moins d'inquiétude les premières manifestations du fonctionnement de leur appareil génital.

Lien vers :

- [Page matilda « Les règles, un sujet encore tabou »](#)